



## **FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION**

### **Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021**

#### **Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

##### *Résumé*

La présente annexe expose le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021. Ce cadre détaille les résultats, les produits et les indicateurs du plan stratégique du FNUAP.

**Quelques informations relatives au cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021.**

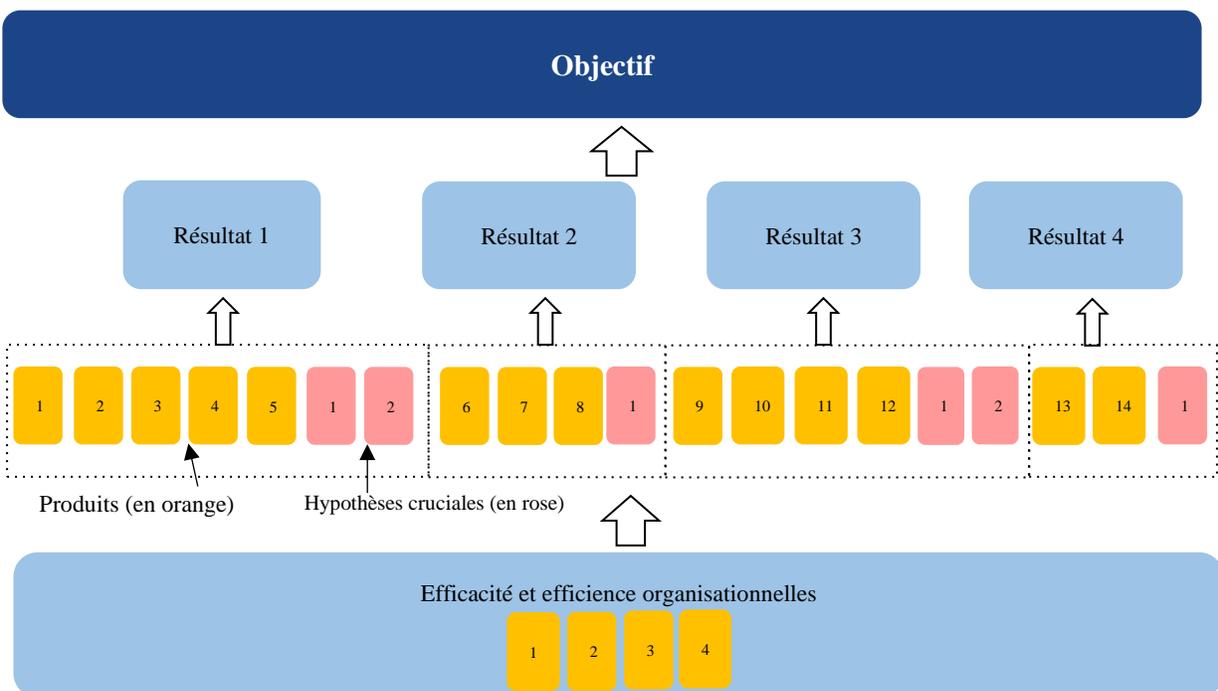
- (a) Soixante pour cent des indicateurs de résultats et d'impact sont issus des objectifs de développement durable (ODD). Les 17 indicateurs des objectifs de développement durable définis par le FNUAP comme prioritaires sont représentés à différents niveaux du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources.
- (b) Cinquante-trois pour cent des indicateurs d'impact et de résultats sont utilisés par d'autres fonds et programmes des Nations Unies, tels que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Ces indicateurs partagés mesurent les résultats en matière de développement en faveur desquels les différents fonds et programmes des Nations Unies collaboreront afin d'atteindre des objectifs communs.
- (c) Quatre-vingt pour cent des indicateurs de résultats sont ventilés par l'une ou plusieurs des catégories ci-après : sexe, âge, résidence, situation géographique, région, quintile de richesse et handicap.
- (d) Quatre indicateurs spécifiques aux résultats concernant le handicap sont compris dans le cadre de résultats et d'allocation des ressources.
- (e) La majeure partie des indicateurs utilisés dans la section du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources sur l'efficacité et l'efficience organisationnelles sont conformes à la résolution 71/243 adoptée par l'Assemblée générale le 21 décembre 2016 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (ci-après «l'examen quadriennal complet»). En outre, six indicateurs d'évaluation de l'efficacité et de l'efficience organisationnelles sont communs à d'autres fonds et programmes des Nations Unies, tels que le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes. Ces indicateurs sont également conformes à l'examen quadriennal complet.
- (f) Seize indicateurs évaluant la progression des activités humanitaires et de renforcement de la résilience du FNUAP sont inclus dans le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021.
- (g) Plus de 85 % des indicateurs de produits prévoient la ventilation par petit État insulaire en développement, par pays les moins avancés et par région géographique du FNUAP. Dans certains cas, les pays prioritaires du FNUAP sont ventilés par domaine thématique et/ou par programme.
- (h) Plus de 85 % des indicateurs de produits mesurent le soutien du FNUAP en faveur du développement des capacités nationales, conformément au paragraphe 21 de l'examen quadriennal complet.

## I. Introduction

1. La présente annexe expose le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021. Ce cadre détaille les résultats qu'espère obtenir le FNUAP au terme de son plan stratégique pour 2018-2021. Il définit également les mesures (les indicateurs, ainsi que les données de référence et les cibles) qui serviront à évaluer les progrès accomplis quant à ces résultats, ainsi que l'efficacité et l'impact du plan stratégique. Le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources étaiera la responsabilisation du FNUAP auprès de ses parties prenantes et améliorera le processus décisionnel en ce qui concerne la mise en œuvre du plan stratégique.

2. Le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources prévoit trois niveaux de résultats. Les retombées en matière de développement sont présentées de façon hiérarchique : à la première place se trouve l'objectif, qui constitue le plus haut degré de retombées visées par le FNUAP. Puis vient le niveau des résultats, qui reflète les changements institutionnels et comportementaux clés visés par le FNUAP en vue d'atteindre l'objectif. Le niveau suivant est celui des produits, soit les retombées les plus immédiates pouvant être obtenues grâce aux interventions conduites par le FNUAP. La réalisation des produits conditionne celle des résultats, qui est à son tour requise pour l'atteinte de l'objectif final. Les retombées en matière d'efficacité et d'efficience organisationnelles reflètent les capacités et la performance qui seront nécessaires au FNUAP afin d'obtenir les produits. Ci-dessous, la figure 1 présente la structure du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources.

**Figure 1. Structure du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021**



## A. Principes d'élaboration du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources

3. Intégration des résultats en matière de développement ainsi que d'efficacité et d'efficience organisationnelles. Le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique du FNUAP est constitué de résultats en matière de développement ainsi que d'efficacité et d'efficience organisationnelles. Le FNUAP a prévu deux ensembles de résultats pour éviter de recourir à deux cadres de résultats différents pour le développement et pour la gestion, comme cela avait été le cas jusqu'à présent. Afin de prévenir la prolifération de cadres de résultats, le cadre intégré de résultats comporte également : a) des indicateurs visant à suivre la contribution des initiatives mondiales et régionales ; b) des indicateurs destinés à suivre la mise en œuvre des recommandations de l'examen quadriennal complet ; et c) des indicateurs généraux pour le suivi des activités humanitaires et de renforcement de la résilience.

4. Harmonisation entre les différents organismes des Nations Unies. Conformément aux recommandations du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources prévoit trois niveaux de retombées : a) l'impact ; b) le résultat ; et c) le produit. L'impact désigne un changement opéré dans les conditions de vie des populations. Il résulte généralement de l'action de plusieurs acteurs. Les impacts ne relèvent pas de la responsabilité du FNUAP : les changements obtenus à ce niveau ne peuvent être attribués aux actions menées par un organisme en particulier. Les résultats réfèrent aux changements affectant les capacités institutionnelles et comportementales, lesquels sont également hors de contrôle du FNUAP. En revanche, les produits dénotent les retombées découlant immédiatement des biens et services fournis par le FNUAP. Dans ce contexte, le FNUAP a une influence directe sur la réalisation des produits. Il est responsable de l'accomplissement de ces derniers qui, en général, consistent en l'augmentation des capacités nécessaires à la création d'un environnement favorable, ainsi que des capacités institutionnelles et individuelles, dans l'objectif de modifier les comportements afférents. Le FNUAP, avec d'autres fonds et programmes des Nations Unies, est responsable de l'atteinte des cibles fixées pour les produits (pour en savoir plus sur le cadre de responsabilisation eu égard au programme, veuillez consulter l'annexe 5 du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021).

5. Outre une structure et un degré de responsabilisation similaire, les définitions des éléments du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources sont harmonisées avec celles utilisées par d'autres fonds et programmes des Nations Unies et sont conformes au manuel de gestion axée sur les résultats du GNUD.

## B. Alignement sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030

6. Conformément aux recommandations de l'examen quadriennal complet, l'objectif et les résultats ont été mis au point à partir du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (résolution 70/1 de l'Assemblée générale). Les résultats doivent être atteints en 2030. C'est pourquoi les indicateurs d'impact et de résultats du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources sont identiques ou proches de ceux des objectifs de développement durable. Grâce à l'adoption de ces indicateurs au sein du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du FNUAP, les résultats du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 reflèteront ceux des autres organismes partenaires. À cet égard, 53 % des indicateurs d'impacts et de résultats sont identiques à ceux sur le point d'être adoptés par d'autres organismes des Nations Unies tels que le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes.

7. Le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources comporte également des indicateurs de produits mesurant la contribution apportée à des programmes conjoints. Par exemple, certains indicateurs de produits se réfèrent à des programmes relatifs à la prévention des mutilations génitales féminines et du mariage d'enfants mis en œuvre conjointement avec, respectivement, l'UNICEF et ONU-Femmes.

8. Le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources est conçu pour refléter les principes clefs du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les principes consistant à « ne laisser personne de côté » et à « aider les plus défavorisés en premier » ont présidé à la formulation des résultats escomptés par le FNUAP pour la période 2018-2021. Un certain nombre d'indicateurs de produits du

cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources ciblent les populations marginalisées, notamment les communautés autochtones, les personnes handicapées, les femmes ainsi que les adolescents et les jeunes, notamment les adolescentes. Ces indicateurs de produits centrés sur les populations exclues, associés à la ventilation des indicateurs de résultats par des variables reflétant les inégalités, notamment le sexe et la richesse, permettront au FNUAP de mieux évaluer les résultats concernant les « plus défavorisés ».

9. Le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources adopte une démarche progressive consistant à tenir compte des résultats obtenus lors du précédent plan stratégique du FNUAP (2014-2017). Par exemple, au terme de ce précédent plan stratégique, les systèmes de gestion de l'information logistique avaient été renforcés dans 103 pays. Par conséquent, le plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 visera l'accès au « dernier kilomètre » de façon à veiller à la distribution des produits de planification familiale auprès des populations ciblées, notamment les plus difficiles à atteindre.

### **C. Logique au fondement de la structure du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

10. La logique sous-tendant le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources consiste en une théorie du changement qui montre que, par la mise en œuvre efficace et efficiente de ses interventions, le FNUAP réalisera ses produits en matière de développement. Les produits contribueront à l'obtention des résultats, lesquels, ensemble, participeront à leur tour à l'atteinte de l'objectif du plan stratégique.

11. Le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources prévoit plusieurs produits par résultat, et plusieurs résultats pour l'objectif. Cette structure hiérarchique pyramidale des résultats en matière de développement rationalise la mise en œuvre et le suivi des résultats du plan stratégique. Comme le montre la théorie du changement (voir l'annexe 2 du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021), certains produits contribueront à plusieurs résultats. En outre, il existe des liens de causalité entre les différents produits, ainsi qu'entre les résultats. Par ailleurs, le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources met en évidence un lien de causalité direct entre les produits et les résultats. Souvent, il existe des niveaux intermédiaires entre les produits et les résultats. Le FNUAP a toutefois simplifié le cadre afin d'illustrer ce lien direct, notamment parce que le GNUM ne répartit les retombées que sur trois niveaux : les produits, les résultats et l'impact. Le FNUAP détaille les relations complexes entre les différents produits et résultats, ainsi qu'entre les résultats et l'objectif, dans l'annexe 2 sur la théorie du changement.

12. Le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources comporte des hypothèses cruciales concernant les produits. Une hypothèse cruciale est une condition devant être remplie pour permettre l'obtention du résultat. Le FNUAP n'est cependant pas responsable de la mise en place de ces conditions. Le FNUAP va mener des activités de plaidoyer et de coordination, tout en établissant des partenariats, de façon à créer un environnement favorable à l'obtention de ces conditions. Lors de la conception et de la mise en œuvre des programmes, ces conditions seront prises en compte et des indicateurs établis pour surveiller leur évolution, dans l'objectif d'atténuer les risques menaçant l'obtention des résultats.

13. Au sein du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, certains indicateurs sont dits « partagés » ou « communs ». Ces indicateurs sont partagés ou communs aux organismes des Nations Unies (notamment les fonds et les programmes) qui travaillent en collaboration à la mise au point de leurs plans stratégiques respectifs pour 2018-2021. Comme décrit dans le plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 (DP/FPA/2017/9), le FNUAP a élaboré son plan stratégique ainsi que le cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources en consultation avec des organisations partenaires, à savoir le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes. Ces efforts ont permis au FNUAP, à ONU-Femmes, au PNUD et à l'UNICEF de convenir de stratégies communes de gestion axée sur les résultats, et notamment d'approches et d'indicateurs communs en ce qui concerne le suivi de la mise en œuvre de la résolution 71/243 adoptée par l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet. Les indicateurs dits « partagés » sont prévus à cet effet.

### **D. Indicateurs, données de référence et cibles du cadre intégré de résultats et**

## **d'allocation des ressources**

14. Le FNUAP s'est appuyé sur différentes méthodes et stratégies pour sélectionner des indicateurs solides mesurant l'avancée des résultats du plan stratégique. Elles sont présentées ci-dessous.

15. Pour identifier les données de référence et les cibles de chaque indicateur de produit, le FNUAP associera des approches ascendantes et descendantes. La mesure des résultats escomptés requerrait des indicateurs fiables sur le plan technique. En outre, les données servant à évaluer ces indicateurs devaient être disponibles à partir des systèmes en place. Le FNUAP a été attentif à ce que les exigences relatives à l'établissement de rapports sur les indicateurs du plan stratégique n'entraînent pas la création d'un système de collecte de données spécifique parallèle au système national de chaque pays.

16. Dans le cadre de l'approche ascendante, les cibles et les indicateurs identifiés par le siège du FNUAP seront examinés par le biais d'une étude couvrant l'ensemble des bureaux de pays. Cette étude vérifiera la conformité des cibles aux priorités et aux besoins nationaux, ainsi que la disponibilité de systèmes de données permettant la mesure des indicateurs.

17. Les indicateurs d'impact et de résultats ont généralement été mesurés par le biais d'études de grande envergure (p. ex. : enquêtes démographiques et de santé, enquêtes en grappes à indicateurs multiples, recensements, etc.), lesquelles sont souvent menées à quatre ou cinq ans d'intervalle, ou par d'autres méthodes de collecte de données, telles que l'examen des registres du programme. Ces indicateurs mesurent des phénomènes peu susceptibles de faire l'objet de changements significatifs d'année en année. En ce qui concerne les indicateurs de résultats, seules les données de référence ont par conséquent été mesurées et des cibles ont été définies pour le terme du plan stratégique du FNUAP (2021) et pour 2030.

18. Les données renseignant les indicateurs d'impact et de résultat (ainsi qu'un faible nombre d'indicateurs de produit) seront ventilées en fonction de caractéristiques prédéfinies, notamment le sexe, l'âge, le quintile de richesse, la situation géographique (zone urbaine ou rurale) et le handicap. L'objectif de cette ventilation des données consiste à mettre en lumière les inégalités.

19. Pour chaque indicateur, le FNUAP a préparé une fiche de métadonnées en complément du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources. Les fiches de métadonnées fournissent des définitions accompagnées de spécifications métriques pour chaque indicateur afin de garantir l'interprétation normalisée de l'information générée. Elles précisent également la méthode de calcul, la source de données et la façon dont les cibles ont été définies.

## II. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021

**Objectif : Assurer l'accès universel à la santé sexuelle et reproductive, garantir les droits reproductifs et réduire la mortalité maternelle de manière à accélérer les progrès dans l'application du programme de la Conférence internationale sur le développement et la population et améliorer la vie des adolescents, des jeunes et des femmes, tout cela étant rendu possible par la dynamique des populations, le respect des droits humains et l'égalité des sexes.**

	Indicateur	Donnée de réf.	Cible (2021)	Cible (2030)
1	Taux de mortalité maternelle	216 <sup>1</sup>	135	L'élimination des cas de mortalité et de morbidité maternelles (Objectifs de développement durable sur le taux mondial de mortalité maternelle)
<p><b>Indicateur commun :</b> Organisation mondiale de la Santé (OMS), UNICEF, Banque mondiale  <b>Cible de l'objectif de développement durable :</b> 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes  <b>Indicateur de l'objectif de développement durable :</b> 3.1.1  <b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) (ci-après le « Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD ») :</b> Les États devraient éliminer aussi rapidement que possible les cas de mortalité et de morbidité maternelles qui peuvent être évités, en renforçant les systèmes de santé et, ainsi, en assurant à toutes les femmes un accès universel à des soins prénatals de qualité, à une aide qualifiée à l'accouchement, aux soins obstétricaux d'urgence et aux soins postnatals.  <b>Ventilation :</b> par âge, parité, situation géographique, caractéristiques socio-économiques  <b>Remarque :</b> indicateur du cadre « Chaque femme, chaque enfant » ; vision du fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle ; indicateur du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017</p>				
2	Taux de natalité chez les adolescentes (âgées de 10 à 14 ans et de 15 à 19 ans) pour 1 000 femmes de cette tranche d'âge	44 <sup>2</sup>	Non disponible <sup>3</sup>	Non disponible
<b>Indicateur commun :</b> aucun				

<sup>1</sup> Données 2015

<sup>2</sup> Données 2015

<sup>3</sup> Cible n'est pas définie

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

	<p><b>Cible de l'objectif de développement durable</b> : 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux</p> <p><b>Indicateur de l'objectif de développement durable</b> : 3.7.2</p> <p><b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD</b> : Les États devraient mettre en application les engagements pris en faveur de la promotion et de la protection des droits des filles en adoptant et en instaurant des politiques et des programmes ciblés et coordonnés visant à : a) garantir aux filles un accès égal à l'école ; b) offrir aux jeunes une éducation globale à la sexualité ; c) réduire le nombre de grossesses précoces ; d) permettre la réintégration en milieu scolaire des femmes enceintes et des jeunes mères à tous les niveaux d'études afin de leur donner les moyens de se réaliser pleinement ; e) éliminer les pratiques traditionnelles néfastes telles que le mariage des enfants, le mariage précoce et le mariage forcé et les mutilations et ablations génitales féminines.</p> <p><b>Ventilation</b> : par âge, niveau d'éducation, statut marital, statut socio-économique, situation géographique</p> <p><b>Remarque</b> : indicateur de Family Planning 2020, indicateur du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017</p>			
3	Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou ayant vécu en union avant l'âge de 15 et de 18 ans	7.5% <sup>4</sup>	3.0%	Moins de 1% (Elimination du mariage des enfants)
	Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou ayant vécu en union avant l'âge de 15 et de 18 ans	26.7% <sup>5</sup>	16.0%	Moins de 1% (Elimination du mariage des enfants)
	<p><b>Indicateur commun</b> : ONU-Femmes, UNICEF</p> <p><b>Cible de l'objectif de développement durable</b> : 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine</p> <p><b>Indicateur de l'objectif de développement durable</b> : 5.3.1</p> <p><b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD</b> : Les États devraient protéger la dignité et les droits des femmes et des filles en éliminant l'ensemble des pratiques néfastes, et notamment les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés.</p> <p><b>Ventilation</b> : par âge, revenu, lieu de résidence, situation géographique, niveau d'éducation, appartenance ethnique (selon les pays)</p> <p><b>Remarque</b> : indicateur du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017</p>			
4	Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi des mutilations génitales féminines/excision, par âge <sup>6</sup>	21% <sup>7</sup>	15%	Moins de 1% (Elimination des mutilations génitales féminines)

<sup>4</sup> Données 2015

<sup>5</sup> Données 2015

<sup>6</sup> L'indicateur est passé au niveau d'impact. Il s'agissait d'un indicateur de résultat 3 de l'IRRF présenté à la deuxième session ordinaire de 2017 du Conseil d'administration. Les données de référence et la cible ont été calculées en utilisant les dernières données de prévalence des MGF disponibles pour les filles de 0 à 14 ans basées sur le DHS ou MICS. Dans certains cas, les données sur la prévalence des MGF pour les filles et les femmes de 15 à 19 ans sont utilisées lorsque les données pour les filles de 0 à 14 ans ne sont pas disponibles.

<sup>7</sup> Les données de référence et la cible ont été calculées en utilisant les dernières données disponibles sur la prévalence des MGF de 16 pays du Programme conjoint MGF FNUAP- UNICEF pour les filles de 0 à 14 ans sur la base du DHS ou du MICS.

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

	<p><b>Indicateur commun :</b> UNICEF  <b>Cible de l'objectif de développement durable :</b> 5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine  <b>Indicateur de l'objectif de développement durable :</b> 5.3.2  <b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD :</b> Les États devraient élaborer, soutenir et mettre en œuvre des stratégies complètes et intégrées d'éradication des mutilations génitales féminines/excision  <b>Ventilation :</b> par âge, revenu, lieu de résidence, situation géographique, niveau d'éducation  <b>Remarque :</b> mesure directe du résultat transformateur du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 : « Élimination de la violence basée sur le genre et de toutes les pratiques néfastes, y compris les mariages d'enfants » ; indicateur de la phase III du programme conjoint du FNUAP et de l'UNICEF sur les mutilations génitales féminines/excision</p>			
5	Nombre de nouvelles infections par le VIH pour 1 000 personnes non contaminées, par sexe, par âge et par population clef	0.26 <sup>8</sup>	0.06	0.02
	<p><b>Indicateur commun :</b> PNUD, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), UNICEF  <b>Cible de l'objectif de développement durable :</b> 3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles  <b>Indicateur de l'objectif de développement durable :</b> 3.3.1  <b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD :</b> Les États et les partenaires de santé à l'échelle mondiale doivent combattre les fortes disparités eu égard au succès de la prévention du VIH dans les différents groupes de population et régions du monde.  <b>Ventilation :</b> par population clef, sexe, âge, pays ayant adopté la Stratégie d'accélération contre le VIH  <b>Remarque :</b> indicateur du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités de l'ONUSIDA, indicateur de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017</p>			
6	Nombre de décès maternels évités	154,000	216,000	650,000 <sup>9</sup>
	<p><b>Indicateur commun :</b> aucun  <b>Cible de l'objectif de développement durable associée :</b> 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes  <b>Indicateur de l'objectif de développement durable associé :</b> 3.1.1 Taux de mortalité maternelle  <b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD :</b> Les États devraient éliminer aussi rapidement que possible les cas de mortalité et de morbidité maternelles qui peuvent être évités, en renforçant les systèmes de santé et, ainsi, en assurant à toutes les femmes un accès universel à des soins prénatals de qualité, à une aide qualifiée à l'accouchement, aux soins obstétricaux d'urgence et aux soins postnatals. Il est urgent pour les États de fournir des informations et conseils de haute qualité et à grande échelle concernant les avantages et les risques d'un ensemble complet de méthodes contraceptives abordables, accessibles et de qualité, en accordant une attention particulière à la combinaison de ces méthodes avec l'usage de préservatifs masculins et féminins (compte tenu du risque permanent d'infection sexuellement transmissible et par le VIH), et de garantir l'accès à la fois aux informations et aux produits de contraception, quel que soit le statut marital.  <b>Ventilation :</b> aucun  <b>Remarque :</b> estimations fondées sur des modèles ; indicateur aligné sur le résultat transformateur du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 intitulé « Élimination des décès maternels évitables »</p>			

<sup>8</sup> Données 2016

<sup>9</sup> Cible cumulative convertissant trois cycles de plan stratégique (à partir de 2018) pour atteindre les ODD

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

7	Nombre de grossesses non désirées évitées <sup>10</sup>	35 millions	36 millions	100 millions <sup>11</sup>
<p><b>Indicateur commun :</b> aucun  <b>Cible de l'objectif de développement durable associée :</b> 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux ;3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes  <b>Indicateur de l'objectif de développement durable associé :</b> 3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans) dont les besoins en planification familiale sont satisfaits grâce à des méthodes de contraception modernes ;3.1.1 Taux de mortalité maternelle  <b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD :</b> Il est urgent pour les États de fournir des informations et conseils de haute qualité et à grande échelle concernant les avantages et les risques d'un ensemble complet de méthodes contraceptives abordables, accessibles et de qualité, en accordant une attention particulière à la combinaison de ces méthodes avec l'usage de préservatifs masculins et féminins (compte tenu du risque permanent d'infection sexuellement transmissible et par le VIH), et de garantir l'accès à la fois aux informations et aux produits de contraception, quel que soit le statut marital.  <b>Ventilation :</b> aucun  <b>Remarque :</b> estimations fondées sur des modèles</p>				
8	Nombre d'avortements non médicalisés évités <sup>12</sup>	11 millions	12 millions	40 millions <sup>13</sup>
<p><b>Indicateur commun :</b> aucun  <b>Cible de l'objectif de développement durable associée :</b> 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ;3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux  <b>Indicateur de l'objectif de développement durable associé :</b> 3.1.1 Taux de mortalité maternelle ;  3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans) dont les besoins en planification familiale sont satisfaits grâce à des méthodes de contraception modernes  <b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD :</b> Les États doivent cibler l'élimination de la nécessité d'avorter en garantissant l'accès universel à une éducation complète à la sexualité à partir de l'adolescence ainsi qu'à des services de santé sexuelle et reproductive (notamment à des moyens de contraception modernes) pour toutes les personnes qui en ont besoin. Il est urgent pour les États de fournir des informations et conseils de haute qualité et à grande échelle concernant les avantages et les risques d'un ensemble complet de méthodes contraceptives abordables, accessibles et de qualité, en accordant une attention particulière à la combinaison de ces méthodes avec l'usage de préservatifs masculins et féminins (compte tenu du risque permanent d'infection sexuellement transmissible et par le VIH), et de garantir l'accès à la fois aux informations et aux produits de contraception, quel que soit le statut marital.  <b>Ventilation :</b> aucun  <b>Remarque :</b> estimations fondées sur des modèles, indicateur de Family Planning 2020</p>				
9	Nombre total de vies sauvées <sup>14</sup>	46 millions	50 millions	150 millions <sup>15</sup>

<sup>10</sup>Représente uniquement les pays du programme du FNUAP

<sup>11</sup> Cible cumulative convertissant trois cycles du plan stratégique (à partir de 2018) pour atteindre les ODD

<sup>12</sup> Représente uniquement les pays du programme du FNUAP

<sup>13</sup> Cible cumulative convertissant trois cycles du plan stratégique (à partir de 2018) pour atteindre les ODD

<sup>14</sup> Représente uniquement les pays du programme du FNUAP

<sup>15</sup> Cible cumulative convertissant trois cycles du plan stratégique (à partir de 2018) pour atteindre les ODD

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

	<p><b>Indicateur commun :</b> aucun</p> <p><b>Cible de l'objectif de développement durable associée :</b> 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ;3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux ;5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation</p> <p>5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine</p> <p><b>Indicateur de l'objectif de développement durable associé :</b> 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes ;3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans) dont les besoins en planification familiale sont satisfaits grâce à des méthodes de contraception modernes ;5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge ;Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits ;5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou ayant vécu en union avant l'âge de 15 et de 18 ans ;5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi des mutilations génitales féminines/excision, par âge</p> <p><b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD :</b> Les États devraient éliminer aussi rapidement que possible les cas de mortalité et de morbidité maternelles qui peuvent être évités, en renforçant les systèmes de santé et, ainsi, en assurant à toutes les femmes un accès universel à des soins prénatals de qualité, à une aide qualifiée à l'accouchement, aux soins obstétricaux d'urgence et aux soins postnatals. Les États devraient adopter et appliquer des lois, politiques et mesures visant à prévenir, à punir et à éliminer les violences basées sur le genre commises au sein de la famille et en dehors, ainsi que dans les situations de conflit ou d'après-conflit. Il est urgent pour les États de fournir des informations et conseils de haute qualité et à grande échelle concernant les avantages et les risques d'un ensemble complet de méthodes contraceptives abordables, accessibles et de qualité, en accordant une attention particulière à la combinaison de ces méthodes avec l'usage de préservatifs masculins et féminins (compte tenu du risque permanent d'infection sexuellement transmissible et par le VIH), et de garantir l'accès à la fois aux informations et aux produits de contraception, quel que soit le statut marital.</p> <p><b>Ventilation :</b> aucun</p> <p><b>Remarque :</b> estimations fondées sur des modèles</p>			
10	<p>Nombre de décès, de personnes disparues et de personnes directement touchées par les catastrophes pour 100 000 personnes</p> <p><b>Indicateur commun :</b> ONU-Femmes, PNUD, UNICEF</p> <p><b>Cible de l'objectif de développement durable :</b> 1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité</p> <p><b>Indicateur de l'objectif de développement durable :</b> 1.5.1</p> <p><b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD :</b> Les États ne pourront parvenir au développement que s'ils élaborent et mettent en œuvre des stratégies efficaces, intégrées, coordonnées et cohérentes visant à réduire la pauvreté et briser le cycle de l'exclusion et de l'inégalité, ou renforcent celles qui existent déjà.</p> <p><b>Ventilation :</b> type de risque</p> <p><b>Remarque :</b> indicateur du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030)</p>	Non disponible <sup>16</sup>	Non disponible	Non disponible
11	Part de la population vivant sous le seuil international de pauvreté par sexe, âge, situation d'emploi et situation géographique	10.7% <sup>17</sup>	6.0%	3.0%

<sup>16</sup> Cible de l'ODD non encore définie

<sup>17</sup> Bien que la cible 1.1 de l'ODD - «D'ici 2030, éradiquer l'extrême pauvreté pour tous, mesurée actuellement à moins de 1,25 dollar par jour», fixe l'objectif de 1,25 dollar par jour, l'indicateur utilise le seuil de pauvreté international de 1,90 dollar par jour

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

<p><b>Indicateur commun :</b> ONU-Femmes, PNUD  <b>Cible de l'objectif de développement durable :</b> 1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,25 dollar par jour)  <b>Indicateur de l'objectif de développement durable :</b> 1.1.1  <b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD :</b> Les États ne pourront parvenir au développement que s'ils élaborent et mettent en œuvre des stratégies efficaces, intégrées, coordonnées et cohérentes visant à réduire la pauvreté et briser le cycle de l'exclusion et de l'inégalité, ou renforcent celles qui existent déjà.  <b>Ventilation :</b> par sexe, âge, situation d'emploi, situation géographique, zone urbaine/rurale  <b>Remarque :</b> conforme à l'examen quadriennal complet : cibler l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions</p>				
<p><b>Résultat 1 : Partout, toutes les femmes, tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les plus défavorisés, utilisent les services intégrés de santé sexuelle et reproductive et exercent pleinement leurs droits en matière de reproduction sans contrainte, discrimination ni violence.</b></p> <p><b>Ressources<sup>18</sup> (en millions de dollars) : Total : 1 839,1 (51 %) ; ressources ordinaires : 406,9 ; Autres ressources : 1 432,2</b></p>				
	<b>Indicateur</b>	<b>Donnée de réf.</b>	<b>Cible (2021)</b>	<b>Cible (2030)</b>
1	Nombre de femmes, adolescents et jeunes ayant utilisé des services intégrés de santé sexuelle et reproductive	53 millions	60 millions	100 millions <sup>19</sup>
	Nombre de femmes, adolescents et jeunes ayant utilisé des services intégrés de santé sexuelle et reproductive	2 millions	4 millions	15 millions
	Nombre de femmes, adolescents et jeunes ayant utilisé des services intégrés de santé sexuelle et reproductive	3 millions	4 millions	15 millions
	Nombre de femmes, adolescents et jeunes ayant utilisé des services intégrés de santé sexuelle et reproductive	100,000	500,000	2 millions
<p><b>Indicateur commun :</b> aucun  <b>Cible de l'objectif de développement durable associée :</b> 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux  <b>Indicateur de l'objectif de développement durable associé :</b> 3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié ;3.8.1 Couverture des services de santé essentiels ;3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans) dont les besoins en planification familiale sont satisfaits grâce à des méthodes de contraception modernes  <b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD :</b> Les États devraient assurer la pleine intégration des services de lutte contre le VIH et de santé sexuelle et reproductive en donnant plus largement accès à des services de qualité pour le diagnostic et le traitement des infections sexuellement transmissibles. Les États</p>				

<sup>18</sup>Les chiffres indiqués sont arrondis à la décimale la plus proche. Les additionner ne permet donc pas d'obtenir le total à la décimale près.

<sup>19</sup> Cible cumulative convertissant trois cycles du plan stratégique (à partir de 2018) pour atteindre les ODD

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

	<p>devraient procéder d'urgence aux investissements qui s'imposent sur le long terme pour former, recruter et récompenser les travailleurs sanitaires dans le but d'augmenter leur nombre et de renforcer leurs capacités, de manière à disposer de ressources humaines suffisantes pour offrir un accès universel à des services de santé sexuelle et reproductive de qualité. Les États devraient réorienter le système de santé de manière à garantir la continuité des soins. Les États devraient adapter leurs politiques et programmes de santé sexuelle de façon à mieux tenir compte de l'évolution des besoins sexuels des personnes plus âgées. Les États devraient garantir aux personnes handicapées, notamment aux jeunes, le droit à la santé, y compris à la santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de reproduction, ainsi que le droit à des soins conformes aux normes les plus exigeantes. Les États doivent renforcer leurs capacités de reconnaître et de prévenir la violence, assurer la prestation de services susceptibles d'en atténuer les conséquences et permettre la réadaptation complète des victimes.</p> <p><b>Ventilation</b> : par sexe, âge, handicap, population autochtone, contexte humanitaire</p>			
2	Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	78%	Non Disponible	Couverture Universelle
	<p><b>Indicateur commun</b> : OMS, UNICEF  <b>Cible de l'objectif de développement durable</b> : 3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes  <b>Indicateur de l'objectif de développement durable</b> : 3.1.2  <b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD</b> : Les États devraient éliminer aussi rapidement que possible les cas de mortalité et de morbidité maternelles qui peuvent être évités, en renforçant les systèmes de santé et, ainsi, en assurant à toutes les femmes, notamment celles qui vivent dans les zones rurales et reculées, un accès universel à des soins prénatals de qualité, à une aide qualifiée à l'accouchement, aux soins obstétricaux d'urgence et aux soins postnatals.  <b>Ventilation</b> : par quintile de richesse, résidence, âge, situation géographique  <b>Remarque</b> : indicateur du fonds d'affectation spéciale pour la santé maternelle, indicateur du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017</p>			
3	Couverture des services de santé essentiels	Non Disponible <sup>20</sup>	Non Disponible	Non Disponible
	<p><b>Indicateur commun</b> : Banque mondiale, OMS  <b>Cible de l'objectif de développement durable</b> : 3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable  <b>Indicateur de l'objectif de développement durable</b> : 3.8.1  <b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD</b> : Les États devraient veiller à mettre en place des mécanismes permettant de garantir : a) la participation équitable et abordable de tous les bénéficiaires potentiels dans leur pays ; b) la prise en compte des services de santé sexuelle et reproductive essentiels dans les ensembles de mesures relatives à la couverture sanitaire universelle et la fourniture de soins de santé sexuelle et reproductive de portée générale, en particulier en faveur des jeunes et des pauvres ; et c) l'équité et l'égalité grâce à la participation de la société civile, de commissions indépendantes et de groupes de défense aux contrôles menés pour s'assurer que les procédures sont autorisées, les prestataires agréés et les remboursements réguliers.  <b>Ventilation</b> : à établir</p>			
4	Proportion de femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans) dont les besoins en	77.8% <sup>21</sup>	82.4%	93.9%

<sup>20</sup> Indicateur de niveau III des ODD, cible non encore définie

<sup>21</sup> Les données de référence et les cibles sont établis sur la base des données provenant de deux sources: a) Estimations et projections fondées sur un modèle des indicateurs de Planification Familiale 2017 [Source: ONU DAES, Division de la population (2017)]; et b) Estimations et projections du nombre de femmes de 15 à 49 ans mariées ou en union, 1970-2030 (en milliers); Révision 2016 [Source: ONU DAES, Division de la population (2016)].

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

	planification familiale sont satisfaits grâce à des méthodes de contraception modernes			
	<p><b>Indicateur commun :</b> aucun  <b>Cible de l'objectif de développement durable :</b> 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux  <b>Indicateur de l'objectif de développement durable :</b> 3.7.1  <b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD :</b> Il est urgent pour les États de fournir des informations et conseils de haute qualité et à grande échelle concernant les avantages et les risques d'un ensemble complet de méthodes contraceptives abordables, accessibles et de qualité, en accordant une attention particulière à la combinaison de ces méthodes avec l'usage de préservatifs masculins et féminins (compte tenu du risque permanent d'infection sexuellement transmissible et par le VIH), et de garantir l'accès à la fois aux informations et aux produits de contraception, quel que soit le statut marital.  <b>Ventilation :</b> pays bénéficiant du programme <i>UNFPA Supplies</i>  <b>Remarque :</b> indicateur de base de Family Planning 2020</p>			
5	Taux de recours aux moyens de contraception	63.0 <sup>22</sup>	63.8	65.5
	<p><b>Indicateur commun :</b> aucun  <b>Cible de l'objectif de développement durable associée :</b> 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux  <b>Indicateur de l'objectif de développement durable associé :</b> 3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans) dont les besoins en planification familiale sont satisfaits grâce à des méthodes de contraception modernes  <b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD :</b> Il est urgent pour les États de fournir des informations et conseils de haute qualité et à grande échelle concernant les avantages et les risques d'un ensemble complet de méthodes contraceptives abordables, accessibles et de qualité, en accordant une attention particulière à la combinaison de ces méthodes avec l'usage de préservatifs masculins et féminins (compte tenu du risque permanent d'infection sexuellement transmissible et par le VIH), et de garantir l'accès à la fois aux informations et aux produits de contraception, quel que soit le statut marital.  <b>Ventilation :</b> situation géographique, quintile de richesse, âge, pays bénéficiant du programme <i>UNFPA Supplies</i>  <b>Remarque :</b> indicateur de base de Family Planning 2020, indicateur du programme <i>UNFPA Supplies</i>, indicateur du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017</p>			
6	Besoins de planification familiale non satisfaits	11.50 <sup>23</sup>	2.15	Moins de 1% (Elimination de besoins de planification familiale non satisfait)

<sup>22</sup> Les données de référence et les cibles sont établis sur la base des données provenant de deux sources: a) Estimations et projections fondées sur un modèle des indicateurs de Planification Familiale 2017 [Source: ONU DAES, Division de la population (2017)]; et b) Estimations et projections du nombre de femmes de 15 à 49 ans mariées ou en union, 1970-2030 (en milliers); Révision 2016 [Source: ONU DAES, Division de la population (2016)]. Les niveaux de référence et les cibles sont basés sur les données de 185 pays, dont 117 étaient des pays de "Programme FNUAP"

<sup>23</sup> Les données de référence et les cibles sont établis sur la base des données provenant de deux sources: a) Estimations et projections fondées sur un modèle des indicateurs de Planification Familiale 2017 [Source: ONU DAES, Division de la population (2017)]; et b) Estimations et projections du nombre de femmes de 15 à 49 ans mariées ou en union, 1970-2030 (en milliers); Révision 2016 [Source: ONU DAES, Division de la population (2016)].

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

	<p><b>Indicateur commun :</b> aucun  <b>Cible de l'objectif de développement durable associée :</b> 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux  <b>Indicateur de l'objectif de développement durable associé :</b> 3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans) dont les besoins en planification familiale sont satisfaits grâce à des méthodes de contraception modernes  <b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD :</b> Il est urgent pour les États de fournir des informations et conseils de haute qualité et à grande échelle concernant les avantages et les risques d'un ensemble complet de méthodes contraceptives abordables, accessibles et de qualité, en accordant une attention particulière à la combinaison de ces méthodes avec l'usage de préservatifs masculins et féminins (compte tenu du risque permanent d'infection sexuellement transmissible et par le VIH), et de garantir l'accès à la fois aux informations et aux produits de contraception, quel que soit le statut marital.  <b>Ventilation :</b> situation géographique, quintile de richesse, âge, pays bénéficiant du programme <i>UNFPA Supplies</i>  <b>Remarque :</b> mesure directe du résultat transformateur : « Élimination des besoins de planification familiale non satisfaits », indicateur de base de Family Planning 2020, indicateur du programme <i>UNFPA Supplies</i>, indicateur du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017</p>					
7	Nombre de pays faisant état de l'absence de rupture de stocks dans au moins 60 % des points de prestation de services au cours des trois derniers mois <sup>24</sup>	79%	83%	90%		
	<p><b>Indicateur commun :</b> aucun  <b>Cible de l'objectif de développement durable associée :</b> 3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et veiller à la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux  <b>Indicateur de l'objectif de développement durable associé :</b> 3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans) dont les besoins en planification familiale sont satisfaits grâce à des méthodes de contraception modernes  <b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD :</b> Il est urgent pour les États de fournir des informations et conseils de haute qualité et à grande échelle concernant les avantages et les risques d'un ensemble complet de méthodes contraceptives abordables, accessibles et de qualité, en accordant une attention particulière à la combinaison de ces méthodes avec l'usage de préservatifs masculins et féminins (compte tenu du risque permanent d'infection sexuellement transmissible et par le VIH), et de garantir l'accès à la fois aux informations et aux produits de contraception, quel que soit le statut marital.  <b>Ventilation :</b> par situation géographique, pays bénéficiant du programme <i>UNFPA Supplies</i>  <b>Remarque :</b> indicateur du programme <i>UNFPA Supplies</i>, indicateur de base de Family Planning 2020</p>					
<p><b>Produit 1 : Renforcement des capacités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, notamment des mécanismes de protection financière, qui donnent la priorité à l'accès des plus défavorisés à l'information et aux services relatifs à la santé sexuelle et reproductive ainsi qu'aux droits en matière de reproduction, y compris dans les situations humanitaires.</b></p>						
	<b>Indicateur</b>	<b>Donnée de réf.</b>	<b>Cible</b>			
			<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
1.1	Nombre de pays disposant d'un plan national intégré et chiffré de santé sexuelle et reproductive donnant la priorité à l'accès des adolescents, des populations clefs et des groupes marginalisés à un	32	50	66	80	103

<sup>24</sup> L'indicateur original soumis à la deuxième session ordinaire de 2017 édité pour remplacer le mot «nombre» par «proportion»

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

	ensemble d'informations et de services relatifs à la santé sexuelle et reproductive Ventilation : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés, pays prioritaires					
1.2	Nombre de pays où les services de base de santé sexuelle et reproductive sont inclus dans les systèmes de mutualisation des risques et de prépaiement Ventilation : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés, pays prioritaires	43	57	63	72	84
1.3	Nombre de pays disposant d'un plan budgétisé de préparation et de réponse aux situations d'urgence et de réduction des risques de catastrophe tenant compte de la santé sexuelle et reproductive Ventilation : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés, pays prioritaires	18	34	45	65	88
<b>Produit 2 : Renforcement des capacités à fournir des informations et des services intégrés de qualité en matière de planification familiale, de santé maternelle complète et d'infections sexuellement transmissibles et de VIH, ainsi que des informations et des services répondant aux situations d'urgence et aux contextes fragiles</b>						
	<b>Indicateur</b>	<b>Donnée de réf.</b>	<b>Cible</b>			
			<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
2.1	Nombre de pays assurant une couverture de soins obstétricaux et néonataux d'urgence conforme aux normes internationales minimales recommandées Ventilation : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés, pays prioritaires	8	17	27	34	56
2.2	Nombre de femmes et de filles vivant avec une fistule obstétricale qui suivent un traitement grâce au soutien du FNUAP <sup>25</sup> Ventilation : par âge, pays prioritaires	22,114	23,000	23,600	25,900	27,500
2.3	Nombre de pays dans lesquels au moins 25 % des établissements de santé publics fournissent des services de santé sexuelle et reproductive intégrés, de qualité garantie et adaptés aux adolescents Ventilation : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés, pays prioritaires	23	32	46	59	97

<sup>25</sup> Ceci est un indicateur non cumulatif, les chiffres représentent les progrès annuels

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

2.4	Nombres de pays dans lesquels au moins 60 % des établissements de santé publics fournissent l'ensemble des services de santé de base aux victimes de violences sexuelles  Ventilation : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés, pays prioritaires	33	38	44	57	94
2.5	Nombre de pays dans lesquels au moins 25 % des établissements de santé publics proposent des services de dépistage du cancer du col de l'utérus  Ventilation : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés, pays prioritaires	61	64	67	75	90
2.6	Nombre de pays ayant appliqué l'indice d'intégration de santé sexuelle et reproductive/VIH  Ventilation : par région, pays ayant adopté la Stratégie d'accélération contre le VIH	5	11	12	16	21
<b>Produit 3 : Renforcement des capacités du personnel de santé, en particulier des sages-femmes, en matière de gestion sanitaire et de compétences cliniques dans l'objectif de fournir des services de santé sexuelle et reproductive intégrés et de haute qualité, y compris dans les situations de crise humanitaire</b>						
	<b>Indicateur</b>	<b>Donnée de réf.</b>	<b>Cible</b>			
			<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
3.1	Nombre de pays dans lesquels toutes les écoles de sages-femmes accréditées respectent le programme national de formation initiale fondé sur les normes établies par la Confédération internationale des sages-femmes et l'OMS  Ventilation : par région, pays prioritaires	34	42	49	62	82
3.2	Proportion de sages-femmes nouvellement diplômées nommées dans le secteur public dans l'année qui suit l'obtention de leur diplôme avec le soutien du FNUAP  Ventilation : par région, pays prioritaires	11%	13%	15%	20%	25%
3.3	Nombre de pays où les besoins des personnes handicapées sont pris en compte dans le cadre de la formation initiale des sages-femmes  Ventilation : par région, pays prioritaires	37	37	45	51	67
3.4	Nombre de prestataires et responsables de services de santé formés au Dispositif minimum d'urgence grâce au soutien du FNUAP	6,370	12,734	19,044	25,199	31,107

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

	Ventilation : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés, pays prioritaires, situation de crise humanitaire					
3.5	Nombre de pays dans lesquels les compétences relatives à la santé des adolescents font partie du programme de formation initiale des professionnels de santé  Ventilation : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés, pays prioritaires	37	41	52	57	80
3.6	Nombre de pays dans lesquels la prévention de la stigmatisation et de la discrimination est abordée dans le cadre du programme de formation initiale des professionnels de santé  Ventilation : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés, pays prioritaires	60	60	68	69	82
<b>Produit 4 : Renforcement des capacités à prévoir, acheter et distribuer efficacement les produits de santé sexuelle et reproductive et à suivre leur livraison, en veillant à la résilience des chaînes d'approvisionnement</b>						
	<b>Indicateur</b>	<b>Donnée de réf.</b>	<b>Cible</b>			
			<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
4.1	Nombre de pays dans lesquels une stratégie chiffrée de gestion de la chaîne d'approvisionnement est en place et tient compte des recommandations du guide de mise en œuvre du FNUAP et de l'OMS sur la garantie des droits de l'homme lors de la fourniture d'informations et de services en matière de contraception  Ventilation : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés, pays bénéficiant du programme <i>UNFPA Supplies</i> , situations de crise humanitaire	20	26	39	53	76
4.2	Nombre de pays utilisant un SIGL fonctionnel, y compris jusqu'au « dernier kilomètre », pour la prévision et le suivi de médicaments et de produits de santé de base, notamment en matière de santé sexuelle et reproductive  Ventilation : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés, pays prioritaires, situation de crise humanitaire	45	56	62	71	94
4.3	Nombre total de couples-années de protection assurée par les contraceptifs fournis par le FNUAP, y compris les préservatifs	35.2	35.2	35.5	35.5	36.0

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

	Ventilation : par type de produit, pays bénéficiant du programme <i>UNFPA Supplies</i>					
<b>Produit 5 : Amélioration des mécanismes de responsabilisation nationale en ce qui concerne la santé sexuelle et reproductive et les droits en matière de reproduction grâce à l'implication des communautés et des parties prenantes du système de santé à tous les niveaux</b>						
	Indicateur	Donnée de réf.	Cible			
			2018	2019	2020	2021
5.1	Nombre de pays dans lesquels les indicateurs relatifs à la santé sexuelle et reproductive, ventilés au moins par âge et par sexe, sont relevés périodiquement dans le cadre du système national d'information sanitaire et rendus publics  Ventilation : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés, pays prioritaires	9	15	25	41	76
5.2	Nombre de pays menant et rendant publiques des enquêtes systématiques de satisfaction des patients en ce qui concerne la prestation de services de santé sexuelle et reproductive  Ventilation : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés, pays prioritaires, situation de crise humanitaire	4	16	27	36	57
5.3	Nombre de pays dans lesquels au moins 30 % du nombre estimé de décès maternels sont déclarés  Ventilation : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés, pays prioritaires	56	70	78	83	94
5.4	Proportion de pays en situation de crise humanitaire disposant d'un organe opérationnel de coordination interorganisations en matière de santé sexuelle et reproductive grâce aux conseils et au leadership du FNUAP  Ventilation : aucun	43%	44%	46%	49%	61%
<b>Hypothèse cruciale 1 : Amélioration de la durabilité des financements</b>						
1.1	Nombre de pays augmentant leur budget en faveur de la santé sexuelle et reproductive chaque année	A être ajouté	-	A être ajouté	-	A être ajouté
1.2	Montant de l'aide publique au développement affecté à la santé reproductive <sup>26</sup>	6.23%	-	7.00%	-	8.00%

<sup>26</sup> L'indicateur original soumis à la deuxième session ordinaire de 2017 édité pour remplacer le mot «nombre» par «proportion»

<b>Hypothèse cruciale 2 : Amélioration des infrastructures, notamment des réseaux routiers, des bâtiments, du système d'approvisionnement en eau, du réseau électrique et du réseau de communication</b>						
2.1	Nombre de pays atteignant le ratio nécessaire d'établissements de santé pour 10 000 habitants (en collaboration avec l'OMS)	A être ajouté	-	A être ajouté	-	A être ajouté
<b>Résultat 2 : Tous les adolescents et tous les jeunes, en particulier les adolescentes, ont les moyens d'accéder à la santé sexuelle et reproductive et d'exercer leurs droits en matière de reproduction, et ce, quel que soit le contexte</b>						
<b>Ressources (en millions de dollars) : Total : 214,6 (6 %) ; ressources ordinaires : 98,8 ; autres ressources : 115,9</b>						
	<b>Indicateur</b>	<b>Donnée de réf.</b>	<b>Cible (2021)</b>	<b>Cible (2030)</b>		
1	Pourcentage d'hommes et de femmes de 15 à 24 ans qui connaissent les deux moyens d'empêcher la transmission sexuelle du VIH et qui rejettent les idées fausses sur la transmission du VIH <sup>27</sup>	21.4% <sup>28</sup>	29.0%	44.0%		
	Pourcentage d'hommes et de femmes de 15 à 24 ans qui connaissent les deux moyens d'empêcher la transmission sexuelle du VIH et qui rejettent les idées fausses sur la transmission du VIH	30.8%	39.0%	55.0%		
<p><b>Indicateur commun : ONUSIDA</b>  <b>Cible de l'objectif de développement durable associée : 3.3</b> D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles  <b>Indicateur de l'objectif de développement durable associé : 3.3.1</b> Nombre de nouvelles infections par le VIH pour 1 000 personnes non contaminées, par sexe, par âge et par population clef  <b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD :</b> Les États doivent offrir à tous les enfants, adolescents et jeunes les possibilités et les programmes de mentorat et d'acquisition de compétences nécessaires pour nouer des relations sociales saines, et mener une vie exempte de violence, fondée sur la coexistence harmonieuse, grâce à des stratégies et à une éducation multisectorielles qui font intervenir les pairs et les familles, et promeuvent la tolérance et l'appréciation de la diversité, l'égalité des sexes, le respect de soi, le règlement des conflits et la paix. Les États et les partenaires de santé à l'échelle mondiale doivent combattre les fortes disparités eu égard au succès de la prévention du VIH dans les différents groupes de population et régions du monde.  <b>Ventilation :</b> par âge, sexe  <b>Remarque :</b> indicateur de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017</p>						
2	Nombre de pays impliquant les jeunes et les adolescents, y compris marginalisés, dans l'élaboration de politiques nationales de santé sexuelle et reproductive	55	101	123		

<sup>27</sup> Chiffres uniquement pour les pays du programme du FNUAP. Cibles calculées en fonction des tendances historiques entre 2010 et 2014

<sup>28</sup> Les objectifs pour les années 2021 et 2030 sont basés sur les tendances historiques entre 2000 et 2014; L'indicateur ne compte que les pays du programme du FNUAP

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

<p><b>Indicateur commun</b> : aucun  <b>Cible de l'objectif de développement durable associée</b> : toutes les cibles des objectifs de développement durable figurant sous l'objectif du plan stratégique du FNUAP et sous les résultats 1 et 3  <b>Indicateur de l'objectif de développement durable associé</b> : tous les indicateurs des objectifs de développement durable figurant sous l'objectif du plan stratégique du FNUAP et sous les résultats 1 et 3  <b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD</b> : Les États devraient garantir aux personnes handicapées, notamment aux jeunes, la protection du droit à la santé, y compris à la santé et aux droits sexuels et reproductifs  <b>Ventilation</b> : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés</p>						
<p><b>Produit 6 : Les jeunes, notamment les adolescentes, disposent des compétences et des capacités nécessaires pour faire des choix éclairés eu égard à leur bien-être ainsi qu'à leur santé et à leurs droits en matière de sexualité et de reproduction</b></p>						
	Indicateur	Donnée de réf.	Cible			
			2018	2019	2020	2021
6.1	<p>Nombre de filles marginalisées touchées par les programmes d'acquisition de compétences de la vie courante renforçant leurs actifs sanitaires, sociaux et économiques<sup>29</sup></p> <p>Ventilation : par région, pays les moins avancés, petits États insulaires en développement, pays prioritaires, filles réfugiées et déplacées, filles handicapées, filles autochtones</p>	1, 249,690	2.2 millions	2.3 millions	2.5 millions	3.0 millions
6.2	<p>Nombre de pays ayant mis en œuvre un programme scolaire complet d'éducation à la sexualité conforme aux normes internationales</p> <p>Ventilation : par région, pays les moins avancés, petits États insulaires en développement</p>	22	31	44	71	98
6.3	<p>Nombre de pays disposant d'une stratégie ou d'un mécanisme national de prestation d'une éducation complète à la sexualité extrascolaire conforme aux normes internationales</p> <p>Ventilation : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés</p>	24	33	54	64	85
<p><b>Produit 7 : Les politiques et programmes menés dans les secteurs concernés tiennent compte des déterminants de la santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes, ainsi que de leur développement et de leur bien-être</b></p>						
	Indicateur	Donnée de réf.	Cible			
			2018	2019	2020	2021

<sup>29</sup> Ceci est un indicateur non cumulatif

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

7.1	Nombre de pays dans lesquels au moins deux secteurs, à l'exception du secteur de la santé, disposent de stratégies tenant compte de la santé sexuelle et reproductive des adolescents et des jeunes, y compris marginalisés  Ventilation : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés, secteur	65	69	77	86	106
<b>Produit 8 : Les jeunes ont la possibilité d'exercer leur leadership et de participer au développement durable, à l'action humanitaire et au maintien de la paix</b>						
	<b>Indicateur</b>	<b>Donnée de réf.</b>	<b>Cible</b>			
			<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
8.1	Nombre de pays disposant de mécanismes institutionnels favorisant la participation des jeunes aux programmes et au dialogue sur les politiques, y compris aux processus de consolidation de la paix  Ventilation : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés, pays prioritaires, populations marginalisées (p. ex. filles réfugiées et déplacées, filles handicapées, jeunes personnes autochtones, etc.)	65	70	81	95	105
8.2	Proportion de pays dont l'intervention en contexte de crise humanitaire repose sur des mécanismes décisionnels incluant les jeunes tout au long de l'intervention  Ventilation : par sexe, âge	19%	25%	37%	43%	53%
<b>Hypothèse cruciale 1 : Amélioration des moyens de subsistance des jeunes</b>						
1.1	Taux de chômage des jeunes (en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail)	12.7	-	A être ajouté	-	A être ajouté
<b>Résultat 3 : L'égalité des sexes, l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles, et les droits en matière de reproduction sont en progression dans les situations de crise humanitaire et les contextes de développement.</b>						
<b>Ressources (en millions de dollars) : Total : 400,6 (11 %) ; ressources ordinaires : 96,2 ; autres ressources : 304,5</b>						
	<b>Indicateur</b>	<b>Donnée de réf.</b>	<b>Cible (2021)</b>		<b>Cible (2030)</b>	
1	Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant leurs propres décisions éclairées en ce qui concerne les relations sexuelles, l'utilisation d'une contraception et les soins de	52%	67%		100%	

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

	santé reproductive			
	<p><b>Indicateur commun :</b> ONU-Femmes  <b>Cible de l'objectif de développement durable :</b> 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et reproductive et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de reproduction, ainsi qu'il a été décidé et conformément au Programme d'action de la CIPD, au Programme d'action de Beijing et aux documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi  <b>Indicateur de l'objectif de développement durable :</b> 5.6.1  <b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD :</b> Les États devraient garantir aux femmes la possibilité de contribuer à la société en tant que dirigeantes, gestionnaires et décideuses, en leur permettant d'accéder à des responsabilités équivalentes à celles des hommes.  <b>Ventilation :</b> par âge</p>			
2	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par âge et par lieu des faits	18.9% <sup>30</sup>	7.0%	Moins de 1% (Elimination des violences basées sur le genre)
	<p><b>Indicateur commun :</b> ONU-Femmes, PNUD  <b>Cible de l'objectif de développement durable :</b> 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation  <b>Indicateur de l'objectif de développement durable :</b> 5.2.1  <b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD :</b> Les États devraient adopter et appliquer des lois, politiques et mesures visant à prévenir, à punir et à éliminer les violences basées sur le genre commises au sein de la famille et en dehors, ainsi que dans les situations de conflit ou d'après-conflit. Les lois qui permettent aux auteurs de violences à l'égard des femmes et des filles qui épousent leur victime ou qui en sont les partenaires ou les maris d'échapper à la répression doivent être abrogées.  <b>Ventilation :</b> par forme de violence, âge  <b>Remarque :</b> mesure directe du résultat transformateur du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 : « Élimination de la violence basée sur le genre et de toutes les pratiques néfastes, y compris les mariages d'enfants » ; indicateur de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017</p>			
3	Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits	Non disponible <sup>31</sup>	Non disponible	Non disponible
	<p><b>Indicateur commun :</b> PNUD  <b>Cible de l'objectif de développement durable :</b> 5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation  <b>Indicateur de l'objectif de développement durable :</b> 5.2.2  <b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD :</b> Les États devraient adopter et appliquer des lois, politiques et mesures visant à prévenir, à punir et à éliminer les violences basées sur le genre commises au sein de la famille et en dehors, ainsi que dans les situations de conflit ou d'après-conflit. Les lois qui permettent aux</p>			

<sup>30</sup> L'objectif a été fixé sur base de l'engagement du FNUAP à mettre fin aux violences basées sur le genre et à toutes pratiques néfastes d'ici 2030

<sup>31</sup> Indicateur ODD. Les données ne sont pas encore disponibles

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

	auteurs de violences à l'égard des femmes et des filles qui épousent leur victime ou qui en sont les partenaires ou les maris d'échapper à la répression doivent être abrogées. Les États doivent renforcer leurs capacités de reconnaître et de prévenir la violence, assurer la prestation de services susceptibles d'en atténuer les conséquences et permettre la réadaptation complète des victimes. <b>Ventilation</b> : par âge et lieu des faits <b>Remarque</b> : mesure directe du résultat transformateur du plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 : « Élimination de la violence basée sur le genre et de toutes les pratiques néfastes, y compris les mariages d'enfants »			
4	Nombre de pays dotés de lois et de règlements garantissant aux femmes et aux hommes âgés de 15 ans et plus un accès équitable et sans restriction aux soins, à l'information et à l'éducation en matière de santé sexuelle et reproductive	Non disponible <sup>32</sup>	Non disponible	Non disponible
	<b>Indicateur commun</b> : aucun <b>Cible de l'objectif de développement durable</b> : 5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de reproduction, ainsi qu'il a été décidé et conformément au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, au Programme d'action de Beijing et aux documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi <b>Indicateur de l'objectif de développement durable</b> : 5.6.2 <b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD</b> : Les États devraient adopter et appliquer des lois, politiques et mesures visant à prévenir, à punir et à éliminer les violences basées sur le genre commises au sein de la famille et en dehors, ainsi que dans les situations de conflit ou d'après-conflit. <b>Ventilation</b> : par région			
5	Proportion de la population déclarant avoir été personnellement victime de discrimination ou de harcèlement sur la base d'un motif interdit par la législation internationale relative aux droits de l'homme au cours des 12 derniers mois	Non disponible <sup>33</sup>	Non disponible	Non disponible
	<b>Indicateur commun</b> : Bureau du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme <b>Cible de l'objectif de développement durable</b> : 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière <b>Indicateur de l'objectif de développement durable</b> : 10.3.1 <b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD</b> : Les États devraient adopter et appliquer des lois, politiques et mesures visant à prévenir, à punir et à éliminer les violences basées sur le genre commises au sein de la famille et en dehors, ainsi que dans les situations de conflit ou d'après-conflit. <b>Ventilation</b> : par motif de discrimination, lieu de survenance de la discrimination			
<b>Produit 9 : Renforcement des cadres politiques, juridiques et de responsabilisation en vue de faire progresser l'égalité des sexes et la capacité des femmes et des filles à exercer leurs droits en matière de reproduction, ainsi que d'assurer leur protection envers la violence et les pratiques néfastes</b>				
	<b>Indicateur</b>	<b>Donnée de</b>	<b>Cible</b>	

<sup>32</sup> Indicateur ODD Niveau III. Les données ne sont pas encore disponibles

<sup>33</sup> Indicateur ODD Niveau III. Les données ne sont pas encore disponibles

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

		réf.	2018	2019	2020	2021
9.1	Nombre de pays disposant de stratégies visant à conformer leurs lois, politiques et réglementations sur les droits en matière de reproduction aux normes internationales relatives aux droits de l'homme  Ventilation : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés	49	59	68	75	100
9.2	Nombre de pays disposant d'un mécanisme national visant à impliquer les hommes et les garçons dans les politiques et programmes nationaux de promotion de l'égalité des sexes et des droits en matière de reproduction, avec le soutien du FNUAP  Ventilation : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés	27	42	52	60	83
9.3	Nombre de pays qui, avec le soutien du FNUAP, ont élaboré des modèles ou des stratégies d'intervention visant à permettre aux groupes exclus et marginalisés d'exercer leurs droits en matière de reproduction sans qu'ils soient entravés par la violence basée sur le genre et les pratiques néfastes  Ventilation : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés, contextes de développement et situations de crise humanitaire	17	37	54	71	95
9.4	Nombre de pays qui, dans le cadre de leur implication au sein de mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme et avec le soutien du FNUAP, ont instauré des plateformes de dialogue sur les droits en matière de reproduction mobilisant pleinement la société civile, notamment les acteurs religieux et étatiques  Ventilation : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés	64	72	78	83	95
9.5	Nombre de pays dans lesquels une institution nationale de protection des droits de l'homme a mené une enquête sur l'exercice des droits en matière de reproduction  Ventilation : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés	37	41	49	54	60
<b>Produit 10 : Renforcement de la mobilisation de la société civile et des communautés autour de l'élimination des normes socioculturelles et de genre entraînant la discrimination des femmes et des filles</b>						
	<b>Indicateur</b>	<b>Donnée de réf.</b>	<b>Cible</b>			
			<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

10.1	Nombre de pays ayant réalisé l'évaluation ou la cartographie des normes sociales à partir du cadre de normes sociales mis au point par le FNUAP  Ventilation : par région, pays prioritaires	32	36	48	55	60
10.2	Nombre de pays utilisant le manuel du FNUAP sur les normes et les changements sociaux  Ventilation : par région, pays prioritaires	16	24	34	43	52
10.3	Nombre de communautés ayant mis au point, avec le soutien du FNUAP, des plateformes de plaidoyer visant à éliminer les normes socioculturelles et de genre entraînant la discrimination des femmes et des filles  Ventilation : par région, pays prioritaires	1,684	2,000	2,200	2,400	2,500
<b>Produit 11 : Renforcement des capacités multisectorielles à prévenir et à combattre la violence basée sur le genre à partir d'une approche axée sur le continuum dans tous les contextes, en mettant l'accent sur le plaidoyer, les données, la santé et les systèmes de santé, le soutien psychosocial et la coordination</b>						
	<b>Indicateur</b>	<b>Donnée de réf.</b>	<b>Cible</b>			
			<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
11.1	Nombre de pays disposant d'un mécanisme national de mobilisation de plusieurs parties prenantes, y compris la société civile, les organisations religieuses, les hommes et les garçons, visant à prévenir et à combattre la violence basée sur le genre  Ventilation : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés	35	62	74	89	108
11.2	Nombre de pays disposant de systèmes nationaux de collecte et de diffusion de données ventilées sur l'incidence et la prévalence de la violence basée sur le genre  Ventilation : par région, petits États insulaires en développement, pays les moins avancés	33	53	63	73	94
11.3	Nombre de femmes victimes de violence ayant eu accès aux services de santé de base <sup>34</sup>  Ventilation : par âge, handicap, situation géographique	284,000	285,000	300,000	350,000	400,000

<sup>34</sup> Ceci est un indicateur non cumulatif

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

	Nombre de filles victimes de violence ayant eu accès aux services de santé de base	281,732	285,000	300,000	325,000	350,000
	Nombre de femmes et de filles handicapées victimes de violence ayant eu accès aux services de santé de base	4,348	4,500	5,000	5,500	6,000
11.4	Nombre de pays ayant appliqué les normes minimales de prévention et d'intervention en cas de violence basée sur le genre dans les situations d'urgence  Ventilation : pays traversant, préparant ou se relevant d'une crise humanitaire	41	60	72	83	99
11.5	Proportion de pays en situation de crise humanitaire disposant d'un organe opérationnel de coordination interorganisations en matière de violence basée sur le genre grâce aux conseils et au leadership du FNUAP  Ventilation : aucun	79%	90%	90%	97%	97%

**Produit 12 : Renforcement des actions visant à éliminer les pratiques néfastes, notamment les mariages d'enfants, précoces et forcés, les mutilations génitales féminines et la préférence pour les garçons**

	Indicateur	Donnée de réf.	Cible			
			2018	2019	2020	2021
12.1	Nombre de pays ayant mis au point un plan d'action national chiffré pour lutter contre les pratiques néfastes  Ventilation : par pays prioritaires	23	33	45	52	69
12.2	Nombre de filles bénéficiant de soins et de services de prévention et/ou de protection relatifs aux mariages d'enfants, précoces et forcés, avec le soutien du FNUAP <sup>35</sup>  Ventilation : par handicap, situation géographique	900,000	1.0 millions	1.5 millions	2.0 millions	2.5 millions
12.3	Nombre de filles et de femmes bénéficiant de soins et de services de prévention et/ou de protection relatifs aux mutilations génitales féminines, avec le soutien du FNUAP <sup>36</sup>	145,800	800,000	315,600	366,000	401,800

<sup>35</sup> Ceci est un indicateur non cumulatif

<sup>36</sup> Ceci est un indicateur non cumulatif

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

	Ventilation : par âge, handicap, situation géographique					
12.4	Nombre de communautés ayant publiquement pris parti pour l'élimination des pratiques néfastes, notamment les mariages d'enfants, précoces et forcés et les mutilations génitales féminines, avec le soutien du FNUAP  Ventilation : par pays prioritaires	4,100	6,600	9,400	12,200	14,900
<b>Hypothèse cruciale 1 : Amélioration de l'accès des femmes à des moyens de subsistance</b>						
1.1	Nombre de femmes ayant accès à des moyens de subsistance (en collaboration avec ONU-Femmes et le PNUD)	A être ajouté	-	A être ajouté	-	A être ajouté
<b>Hypothèse cruciale 2 : Renforcement du leadership et de la participation des femmes</b>						
2.1	Proportion de femmes occupant des postes à responsabilités (en collaboration avec ONU-Femmes et le PNUD)	A être ajouté	-	A être ajouté	-	A être ajouté
<b>Résultat 4 : La quête du développement durable représente et tient compte de toutes les personnes partout dans le monde.</b>						
<b>Ressources (en millions de dollars) : Total : 370,8 (11 %) ; ressources ordinaires : 188,4 ; autres ressources : 182,4</b>						
	<b>Indicateur</b>	<b>Donnée de réf.</b>	<b>Cible (2021)</b>	<b>Cible (2030)</b>		
1	Proportion de pays qui : a) ont réalisé au moins un recensement de population et de l'habitat au cours des dix dernières années et b) ont atteint 100 % d'enregistrements des naissances et 80 % de déclarations de décès	84.5% <sup>37</sup>	100%	100%		
	Proportion de pays qui : b) ont atteint 100 % d'enregistrements des naissances et 80 % de déclarations de décès	56.1% <sup>38</sup>	Non disponible	Non disponible		
	Proportion de pays qui : b) ont atteint 80 % de déclarations de décès	58.5% <sup>39</sup>	Non disponible	Non disponible		
<b>Indicateur commun : aucun</b>						

<sup>37</sup> Les données de référence et les cibles ne comptent que les pays du programme du FNUAP

<sup>38</sup> Les statistiques rapportées font référence à 90% d'enregistrement des naissances

<sup>39</sup> Les statistiques rapportées font référence à l'enregistrement de 75% des décès

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

	<p><b>Cible de l'objectif de développement durable</b> : 17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement</p> <p><b>Indicateur de l'objectif de développement durable</b> : 17.19.2</p> <p><b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD</b> : Les États devraient renforcer les capacités nationales en matière de génération, de diffusion et d'utilisation efficace des données sur la dynamique des populations, notamment celles issues de l'enregistrement des naissances et des décès, des recensements et des enquêtes représentatives périodiques. Une attention particulière devrait être accordée à la formation et à l'évolution de carrière des jeunes démographes des pays en développement, notamment dans le domaine des technologies les plus récentes.</p> <p><b>Ventilation</b> : par région</p>			
2	Proportion de personnes recensées lors du dernier recensement <sup>40</sup>	61	80	Non disponible
	<p><b>Indicateur commun</b> : aucun</p> <p><b>Cible de l'objectif de développement durable associée</b> : 17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement</p> <p><b>Indicateur de l'objectif de développement durable associé</b> : 17.19.2 Proportion de pays qui : a) ont réalisé au moins un recensement de population et de l'habitat au cours des dix dernières années et b) ont atteint 100 % d'enregistrements des naissances et 80 % de déclarations de décès</p> <p><b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD</b> : Les États devraient renforcer les capacités nationales en matière de génération, de diffusion et d'utilisation efficace des données sur la dynamique des populations, notamment celles issues de l'enregistrement des naissances et des décès, des recensements et des enquêtes représentatives périodiques. Une attention particulière devrait être accordée à la formation et à l'évolution de carrière des jeunes démographes des pays en développement, notamment dans le domaine des technologies les plus récentes.</p> <p><b>Ventilation</b> : par région</p>			
3	Proportion d'indicateurs de développement durable élaborés au niveau national entièrement ventilés, le cas échéant, par rapport à la cible, conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle	Non disponible <sup>41</sup>	Non disponible	Non disponible
	<p><b>Indicateur commun</b> : ONU-Femmes, PNUD</p> <p><b>Cible de l'objectif de développement durable</b> : 17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un nombre beaucoup plus grand de données de haute qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et situation géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.</p> <p><b>Indicateur de l'objectif de développement durable</b> : 17.18.1</p> <p><b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD</b> : Les États et les institutions internationales devraient renforcer les efforts visant à améliorer la disponibilité, la qualité et l'accessibilité des données et à rendre publiques davantage de données sur la population, la santé et le développement de façon à faciliter le partage et l'utilisation des connaissances.</p> <p><b>Ventilation</b> : par région</p>			

<sup>40</sup> Indicateur présenté à la deuxième session ordinaire de 2017 édité pour améliorer la mesure

<sup>41</sup> Indicateur de niveau III des ODD, données non encore disponibles

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

4	Proportion de pays disposant d'une politique urbaine nationale ou d'un plan de développement régional tenant compte de la dynamique des populations	79%	89%	95%		
<p><b>Indicateur commun :</b> Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)  <b>Cible de l'objectif de développement durable associée :</b> 11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale  <b>Indicateur de l'objectif de développement durable associé :</b> 11.a.1 Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, par taille de la ville  <b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD :</b> Les États devraient mettre à profit les possibilités qu'offre l'urbanisation pour le développement durable et mener une planification participative active pour valoriser les avantages d'une densification de la population des villes, reconnaissant l'impact appréciable de l'exode rural sur la distribution et la concentration de la population dans les villes, notamment sous forme d'une utilisation plus efficace de l'énergie dans le transport et le logement, ainsi que d'un abaissement du coût par habitant de la fourniture des soins de santé, des communications et des autres services publics de base.  <b>Ventilation :</b> par région</p>						
5	Proportion d'enfants de moins de cinq ans dont la naissance a été déclarée auprès de l'état civil, par âge	71.2%	Non disponible	100%		
<p><b>Indicateur commun :</b> UNICEF  <b>Cible de l'objectif de développement durable :</b> 16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances  <b>Indicateur de l'objectif de développement durable :</b> 16.9.1  <b>Plan directeur pour la suite à donner après 2014 au Programme d'action de la CIPD :</b> Les États devraient renforcer les capacités nationales en matière de génération, de diffusion et d'utilisation efficace des données sur la dynamique des populations, notamment celles issues de l'enregistrement des naissances et des décès, des recensements et des enquêtes représentatives périodiques.  <b>Ventilation :</b> par sexe, âge, revenu, lieu de résidence, situation géographique</p>						
<p><b>Produit 13 : Amélioration des systèmes nationaux de données relatives à la population pour cartographier et combattre les inégalités, faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable ainsi que les engagements du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et renforcer les interventions en situation de crise humanitaire</b></p>						
	<b>Indicateur</b>	<b>Donnée de réf.</b>	<b>Cible</b>			
			<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
13.1	Proportion de pays dont les données de recensement sont ventilées par âge et par sexe et accessibles en ligne pour chaque zone de dénombrement  Ventilation : par région	Non disponible	Non disponible <sup>42</sup>	Non disponible	Non disponible	Non disponible

<sup>42</sup> Les données de référence et la cible seront fournies avec le rapport annuel 2018 au Conseil d'administration

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

13.2	Proportion de pays publiant un échantillon représentatif des données au cours des 12 mois suivant le lancement du principal rapport de recensement  Ventilation : par région	63%	67%	70%	72%	77%
13.3a	Proportion de recensements comportant des questions relatives au handicap  Ventilation : par région	33%	40%	48%	56%	66%
13.3b	Proportion de recensements comportant des questions relatives à l'immigration <sup>43</sup>  Ventilation : par région	44%	50%	60%	75%	100%
13.4	Proportion de pays ayant subi une crise humanitaire qui ont mené des évaluations rapides sur les populations touchées, notamment sur les femmes enceintes  Ventilation : par région	89%	91%	92%	92%	93%
13.5	Proportion de pays à risque élevé générant un ensemble commun de données opérationnelles sur les statistiques relatives à la population  Ventilation : par région	22%	29%	33%	37%	43%
13.6	Nombre de pays générant et publiant des statistiques fondamentales annuelles à partir des registres d'état civil, avec le soutien du FNUAP  Ventilation : par région	54	68	77	86	95
13.7	Nombre d'indicateurs des objectifs de développement durable, parmi les 17 ayant été définis comme prioritaires par le FNUAP, qui sont générés par le gouvernement <sup>44</sup>  Ventilation : par région					
	3.1.1 Taux de mortalité maternelle	131	131	132	133	134
	3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	132	132	132	133	134

<sup>43</sup> Ce sous-indicateur ajouté à l'IRRF présenté à la deuxième session ordinaire de 2017 du Conseil d'administration

<sup>44</sup> Indicateur présenté à la deuxième session ordinaire de 2017 édité pour mettre à jour l'unité de mesure

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

3.3.1 Nombre de nouvelles infections à VIH pour 1000 personnes séronégatives, par sexe, âge et appartenance à un groupe de population à risque	106	106	107	110	114
3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	115	117	120	121	122
3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 ans et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	123	125	128	130	132
3.8.1 Couverture des services de santé essentiels	Non disponible <sup>45</sup>	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
5.2.1 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus ayant vécu en couple victimes de violences physiques, sexuelles ou psychologiques infligées au cours des 12 mois précédents par leur partenaire actuel ou un ancien partenaire, par forme de violence et par âge	91	95	99	106	113
5.2.2 Proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus victimes de violences sexuelles infligées au cours des 12 mois précédents par une personne autre que leur partenaire intime, par âge et lieu des faits	Non disponible <sup>46</sup>	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en couple avant l'âge de 15 ans ou de 18 ans	108	110	113	117	119
5.3.2 Proportion de filles et de femmes âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par âge	29	29	30	30	30
5.6.1 Proportion de femmes âgées de 15 à 49 ans prenant, en connaissance de cause, leurs propres décisions concernant leurs relations sexuelles, l'utilisation de contraceptifs et les soins de santé procréative	46	51	56	61	66
5.6.2 Nombre de pays dotés de textes législatifs et réglementaires garantissant aux femmes et aux hommes de 15 ans ou plus un accès équitable et sans restriction aux soins de santé sexuelle et procréative, ainsi qu'à des informations et une éducation dans ce domaine	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible

<sup>45</sup> Indicateur de niveau III des ODD

<sup>46</sup> Indicateur de niveau III des ODD

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

		47				
	10.3.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme	Non disponible <sup>48</sup>	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
	11. a.1 Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, selon la taille de la ville	Non disponible <sup>49</sup>	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
	16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil, par âge	106	106	108	109	112
	17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle	Non disponible <sup>50</sup>	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
	17.19.2 Proportion de pays qui a) ont procédé à au moins un recensement de la population et du logement au cours des 10 dernières années, et b) ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 pour cent et un taux d'enregistrement des décès de 80 pour cent	82	84	87	90	100
<b>Produit 14 : Prise en compte des informations démographiques en vue d'améliorer la réactivité, le ciblage et l'impact des politiques, programmes et plaidoyers en faveur du développement</b>						
	<b>Indicateur</b>	<b>Donnée de réf.</b>	<b>Cible</b>			
			<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
14.1	Proportion de pays générant des projections démographiques nationales et sous-régionales ventilées par âge, sexe et situation géographique, et accessibles au public  Ventilation : par région	36%	48%	59%	67%	81%

<sup>47</sup> Indicateur de niveau III des ODD

<sup>48</sup> Indicateur de niveau III des ODD

<sup>49</sup> Indicateur de niveau III des ODD

<sup>50</sup> Indicateur de niveau III des ODD

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

14.2	Proportion de pays disposant de plans nationaux de développement tenant explicitement compte des dynamiques des populations, notamment de l'évolution de la pyramide des âges, de la répartition de la population et de l'urbanisation  Ventilation : par région	Non disponible <sup>51</sup>	Non disponible	Non disponible	Non disponible	Non disponible
14.3	Proportion de pays générant et utilisant des estimations à petite échelle des indicateurs sur la santé sexuelle et reproductive et les droits en matière de reproduction pour la planification des programmes <sup>52</sup>  Ventilation : par région	0	10	15	20	25
14.4	Proportion de pays générant et utilisant une cartographie (à l'échelle du district ou en dessous) pour représenter la vulnérabilité de leur population aux catastrophes et aux situations de crise humanitaire  Ventilation : par région, pays prioritaires sur le plan humanitaire	36%	67%	74%	79%	82%
14.5	Proportion de documents finaux de processus intergouvernementaux mondiaux et régionaux soutenus par le FNUAP évoquant la santé sexuelle et reproductive, les droits en matière de reproduction, l'égalité des sexes, les besoins des adolescents et des jeunes, et la dynamique des populations  Ventilation : par échelle (régionale, mondiale)	80%	80%	83%	85%	90%
<b>Hypothèse cruciale 1 : Amélioration des investissements réalisés en faveur des infrastructures, notamment dans le domaine des technologies de gestion de l'information</b>						
1.1	Indice de développement de l'information, de la communication et des technologies (en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications)	5.11	-	A être ajouté	-	A être ajouté
<b>Efficacité et efficacité organisationnelles (« EEO » dans la colonne à l'extrême gauche de ce cadre) Ressources (en millions de dollars) : Total : 761,4 (21 % des ressources totales)</b>						
	<b>Indicateur</b>	<b>Donnée de</b>	<b>Cible</b>			

<sup>51</sup> Les données de référence et la cible seront fournies avec le rapport annuel 2018 au Conseil d'administration

<sup>52</sup> L'indicateur original soumis à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration de 2017 édité pour remplacer le mot «nombre» par «proportion»

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

		<b>réf.</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
1	Proportion de programmes de pays dont la performance est « bonne »	86%	88%	88%	89%	90%
2	Proportion de bureaux du FNUAP ayant évalué au moins un ou plusieurs risques élevés ou critiques faisant l'objet de plans d'atténuation  Remarque : conforme au paragraphe 57 (i) de l'examen quadriennal complet sur l'amélioration de la gestion des risques au sein du système des Nations Unies	60%	70%	80%	90%	95%
3	Proportion des recommandations d'audits internes et externes ayant fait l'objet d'un suivi et mis en œuvre conformément au délai estimé	60%	63%	66%	69%	72%
4	Résultat obtenu dans l'Aid Transparency Tracker  Indicateur partagé de l'examen quadriennal complet  Remarque : conformément au paragraphe 30 de l'examen quadriennal complet sur l'amélioration de la responsabilisation, de la transparence, de l'efficacité et de l'efficacité du financement des activités opérationnelles des Nations Unies en faveur du développement	Ambitieux	Ambitieux	Ambitieux	Ambitieux	Ambitieux
<b>Efficacité et efficacité organisationnelles, produit 1 : Amélioration des programmes pour l'obtention de résultats</b>						
	<b>Indicateur</b>	<b>Donnée de réf.</b>	<b>Cible</b>			
			<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
EEO 1.1	Proportion de descriptifs de programmes de pays satisfaisant aux critères de qualité  Ventilation : après examen par le Comité d'examen des programmes du FNUAP  Remarque : conforme au paragraphe 12 de l'examen quadriennal complet sur la gestion axée sur les résultats	95%	95%	95%	95%	95%
	Proportion de descriptifs de programmes de pays satisfaisant aux critères de qualité  Ventilation : après examen par le Comité d'examen des programmes du FNUAP  Remarque : conforme au paragraphe 12 de l'examen quadriennal complet sur la gestion axée sur les résultats	75%	79%	83%	87%	90%

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

EEO 1.2	<p>Nombre de bureaux de pays réalisant un suivi et un rapport sur les dépenses à partir de marqueurs de genre validés par une procédure d'assurance qualité</p> <p>Indicateur partagé de l'examen quadriennal complet</p> <p>Remarque : conforme au paragraphe 13 de l'examen quadriennal complet sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes</p>	Non applicable	Non applicable <sup>53</sup>	83	89	95
EEO 1.3	<p>Nombre d'indicateurs de performance du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dont les exigences sont satisfaites ou excédées par le FNUAP</p> <p>Indicateur partagé de l'examen quadriennal complet</p> <p>Remarque : conforme au paragraphe 13 de l'examen quadriennal complet sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes</p>	12 indicateurs répondent aux exigences et 2 indicateurs dépassent les exigences	Les objectifs restent à déterminer sur base de l'examen des notes techniques sur les indicateurs de performance qui sont encore en cours de discussion au niveau interinstitutions.			
EEO 1.4	Mesure dans laquelle le FNUAP conçoit et exécute une stratégie institutionnelle en matière de handicap	Non applicable <sup>54</sup>	Rédigé	Piloté	50% des indicateurs atteints	70% des indicateurs atteints
EEO 1.5	Proportion de nouveaux descriptifs de programmes de pays tenant compte des besoins des personnes handicapées	50%	60%	65%	70%	75%
EEO 1.6	Proportion de dépenses présentant une composante sexospécifique importante ou ayant l'égalité des sexes pour objectif principal	64%	65%	66%	67%	69%

<sup>53</sup> La méthodologie de validation et le processus d'assurance qualité ne devraient être mis en place qu'après 2018.

<sup>54</sup> La préparation d'une stratégie d'entreprise pour les personnes handicapées devrait commencer en 2018.

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

	Remarque : conforme au paragraphe 13 de l'examen quadriennal complet sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes					
EEO 1.7	Proportion d'évaluations institutionnelles réalisées comme prévu  Remarque : conforme au paragraphe 21 (c) de l'examen quadriennal complet sur le renforcement du soutien aux capacités d'évaluation nationales, et au paragraphe 12 sur la gestion axée sur les résultats	100%	100%	100%	100%	100%
	Proportion d'évaluations de programmes réalisées comme prévu  Remarque : conforme au paragraphe 21 (c) de l'examen quadriennal complet sur le renforcement du soutien	49%	60%	70%	80%	85%
EEO 1.8	Proportion de rapports d'évaluation institutionnelles ayant obtenu au moins la note « bien » selon l'outil de mesure de la qualité de l'évaluation du FNUAP  Remarque : conforme au paragraphe 21 (c) de l'examen quadriennal complet sur le renforcement du soutien aux capacités d'évaluation nationales, et au paragraphe 12 sur la gestion axée sur les résultats	100%	100%	100%	100%	100%
	Proportion de rapports d'évaluation décentralisées au niveau des programmes ayant obtenu au moins la note « bien » selon l'outil de mesure de la qualité de l'évaluation du FNUAP  Remarque : conforme au paragraphe 21 (c) de l'examen quadriennal complet sur le renforcement du soutien aux capacités d'évaluation nationales, et au paragraphe 12 sur la gestion axée sur les résultats	92%	95%	95%	95%	95%
EEO 1.9	Proportion de recommandations acceptées relatives aux évaluations pour lesquelles les actions requises dans l'année ont été accomplies  Remarque : conforme au paragraphe 21 (c) de l'examen quadriennal complet sur le renforcement du soutien aux capacités d'évaluation nationales, et au paragraphe 12 sur la gestion axée sur les résultats	79%	83%	85%	86%	88%
EEO 1.10	Proportion de nouveaux descriptifs de programmes de pays tenant compte des résultats de l'évaluation  Remarque : conforme au paragraphe 21 (c) de l'examen quadriennal complet sur le renforcement du soutien aux capacités d'évaluation nationales, et au paragraphe 12 sur la gestion axée sur les résultats	65%	70%	75%	80%	85%
EEO 1.11	Proportion de bureaux de terrain réalisant les actions de préparation minimum recommandées par le FNUAP Ventilation : par bureaux régionaux, sous-régionaux	40%	63%	66%	72%	74%

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

	Remarque : conforme au paragraphe 14 de l'examen quadriennal complet sur le renforcement de la coopération et de la complémentarité du développement, de la réduction du risque de catastrophes, de l'action humanitaire et du maintien de la paix					
	Proportion de bureaux régionaux et sous-régionaux réalisant les actions de préparation minimum recommandées par le FNUAP  Remarque : conforme au paragraphe 14 de l'examen quadriennal complet sur le renforcement de la coopération et de la complémentarité du développement, de la réduction du risque de catastrophes, de l'action humanitaire et du maintien de la paix	13%	25%	50%	63%	75%
EEO 1.12	Nombre de bureaux du FNUAP s'appuyant sur la coopération triangulaire et Sud-Sud pour répondre aux priorités des pays  Remarque : conforme au paragraphe 21 (e) de l'examen quadriennal complet sur le soutien à la coopération technique et scientifique ainsi qu'à la coopération triangulaire, Nord-Sud et Sud-Sud, et régionale et internationale ; également conforme au paragraphe 23 de l'examen quadriennal complet sur le renforcement du soutien à la coopération triangulaire et Sud-Sud	22	30	37	43	53
EEO 1.13	Proportion de bureaux du FNUAP qui expérimentent des innovations ou sont en phase de transition pour leur déploiement à grande échelle  Ventilation : par divisions du siège, bureaux régionaux et sous-régionaux  Remarque : conforme au paragraphe 21 (e) de l'examen quadriennal complet sur le soutien à la coopération technique et scientifique ainsi qu'à la coopération triangulaire, Nord-Sud et Sud-Sud, et régionale et internationale	45%	49%	49%	52%	52%
EEO 1.14	Proportion de domaines thématiques fondés sur un ensemble complet de connaissances <sup>55</sup>  Remarque : conforme au paragraphe 70 de l'examen quadriennal complet sur la gestion des connaissances	Non applicable <sup>56</sup>	40%	60%	70%	80%
EEO 1.15	Proportion de processus de planification ou de gestion des programmes reposant sur une solution de technologie de l'information unifiée assurant une gestion des connaissances intégrée	Non applicable	Non applicable	Non applicable <sup>57</sup>	50%	80%

<sup>55</sup> Indicateur présenté à la deuxième session ordinaire de 2017 du Conseil d'administration modifié pour ajouter le mot "clé"

<sup>56</sup> Les ensembles complets de connaissances pour les domaines thématiques clés n'ont pas encore été développés et leur disponibilité est prévue à partir de 2018.

<sup>57</sup> Une couverture complète des processus de planification ou de gestion du programme par une solution de technologie de l'information unifiée est prévue après 2019.

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

	Remarque : conforme au paragraphe 70 de l'examen quadriennal complet sur la gestion des connaissances					
<b>Efficacité et efficacité organisationnelles, produit 2 : Gestion optimisée des ressources</b>						
	Indicateur	Donnée de réf.	Cible			
			2018	2019	2020	2021
EEO 2.1	Proportion de personnes occupant un poste à responsabilités ayant suivi une formation à la gestion ainsi qu'une évaluation à 360° au bout d'un an à ce poste  Remarque : conforme au paragraphe 74 de l'examen quadriennal complet sur les capacités du personnel	Non applicable	Non applicable	25%	50%	75%
EEO 2.2	Taux de postes clefs vacants	16%	15%	13%	11%	10%
EEO 2.3	Proportion de situations d'urgence humanitaire de niveaux 1 et 2 dans lesquelles le déploiement de renforts a été réalisé à temps  Remarque : conforme au paragraphe 14 de l'examen quadriennal complet sur le renforcement de la coopération et de la complémentarité du développement, de la réduction du risque de catastrophes, de l'action humanitaire et du maintien de la paix	33%	65%	70%	75%	80%
	Proportion de situations d'urgence humanitaire de niveaux 3 dans lesquelles le déploiement de renforts a été réalisé à temps  Remarque : conforme au paragraphe 14 de l'examen quadriennal complet sur le renforcement de la coopération et de la complémentarité du développement, de la réduction du risque de catastrophes, de l'action humanitaire et du maintien de la paix	0%	60%	65%	70%	75%
EEO 2.4	Pourcentage de personnel féminin  Remarque : indicateur partagé de l'examen quadriennal complet. Conforme au paragraphe 73 de l'examen quadriennal complet sur l'équilibre entre les sexes.	50.8%	50.0%	50.0%	50.0%	50.0%
	Pourcentage de personnel féminin- recruté au niveau international	49.6%	50.0%	50.0%	50.0%	50.0%
	Personnel de la catégorie des administrateurs P1 et P2	61.9%	61.9%	61.9%	61.9%	61.9%
	Personnel de la catégorie des administrateurs P3	53.1%	53.1%	53.1%	53.1%	53.1%

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

	Personnel de la catégorie des administrateurs P4	44.8%	46.0%	47.0%	48.0%	50.0%
	Personnel de la catégorie des administrateurs P5	49.7%	50.0%	50.0%	50.0%	50.0%
	Personnel de la catégorie des administrateurs P6/Poste haut niveau D1	49.2%	50.0%	50.0%	50.0%	50.0%
	Poste haut niveau D1 et plus	36.8%	42.0%	47.3%	47.3%	50.0%
	Pourcentage du personnel féminin national (NOA-NOE)	53.2%	53.2%	53.2%	53.2%	53.2%
	Pourcentage du personnel féminin du service général	50.1%	50.0%	50.0%	50.0%	50.0%
EEO 2.5	Indice d'engagement du personnel- engagement du personnel <sup>58</sup>	85%	Non applicable	87%	Non applicable	90%
	Indice d'engagement du personnel- l'alignement du personnel au mandat du FNUAP	86%	Non applicable	88%	Non applicable	90%
EEO 2.6	Proportion du personnel ayant le sentiment de devoir rendre des comptes eu égard à leur performance <sup>59</sup>	95%	Non applicable	95%	Non applicable	96%
EEO 2.7	Proportion des ressources totales affectée aux coûts récurrents de gestion  Remarque : conforme au paragraphe 34 (b) de l'examen quadriennal complet sur l'identification du niveau de ressources adéquat pour la couverture des dépenses d'appui à l'administration, à la gestion et au programme	12.3%	14.3%	14.4%	14.7%	15.7%
EEO 2.8	Taux d'exécution en ce qui concerne les ressources ordinaires	96.5%	97.0%	97.0%	97.0%	97.0%
EEO 2.9	Proportion d'accords de donateurs secondaires arrivant à expiration à une année donnée ayant dépensé 95 % du montant de l'accord initial à la fin de la période dudit accord	76%	78%	80%	82%	84%
EEO 2.10	Proportion d'audits négatifs de partenaires de mise en œuvre	10%	9%	7%	6%	5%

<sup>58</sup> La source de données pour cet indicateur est biennale, les cibles ont été fixées en conséquence tous les deux ans.

<sup>59</sup> La source de données pour cet indicateur est biennale, les cibles ont été fixées en conséquence tous les deux ans.

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

	Proportion dépenses non prises en charge associées	1%	1%	1%	1%	1%
EEO 2.11	Nombre de services d'appui et de processus de soutien manuels identifiés ayant été pleinement automatisés <sup>60</sup>	Non applicable	Non applicable	10%	50%	100%
EEO 2.12 <sup>61</sup>	Proportion de bureaux de pays ayant adopté et mis en œuvre des services communs  Indicateur partagé de l'examen quadriennal complet  Remarque : conforme au paragraphe 65 de l'examen quadriennal complet sur l'harmonisation des pratiques commerciales, notamment sur la mise en commun des locaux et des services d'appui à l'approvisionnement, ainsi que sur l'approvisionnement collaboratif aux niveaux mondial, régional et national	54%	55%	57%	59%	60%
	Proportion de bureaux de pays ayant adopté et mis en œuvre des services financiers communs	70%	73%	75%	77%	79%
	Proportion de bureaux de pays ayant adopté et mis en œuvre des services communs d'information, communication et technologie	55%	57%	59%	60%	62%
	Proportion de bureaux de pays ayant adopté et mis en œuvre des services communs de ressources humaines	43%	44%	46%	47%	49%
EEO 2.13	Proportion de la réduction des émissions de gaz à effet de serre	100% (19,283 tonnes de CO2e)	98% (18,897 tonnes de CO2e, 2% réduction de la valeur des données de référence)	95% (18,319 tonnes de CO2e, 5% de la valeur des données de référence)	93% (17,933 tonnes de CO2e, 7% de la valeur des données de référence)	90% (17,355 tonnes de CO2e, 10% de la valeur des données de référence)

<sup>60</sup> Indicateur présenté à la deuxième session ordinaire de 2017 du Conseil d'administration édité pour remplacer «nombre de fonctions administratives» par «proportion des fonctions administratives».

<sup>61</sup> Les données sur la proportion de bureaux terrain ayant adopté et mis en œuvre un minimum de cinq accords communs à long terme, des services logistiques communs et des services d'installation communs, y compris des locaux communs, devraient figurer dans les futurs rapports des bureaux du terrain.

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

<b>Efficacité et efficience organisationnelles, produit 3 : Contribution accrue aux résultats, à la coordination et à la cohérence du système des Nations Unies</b>						
	<b>Indicateur</b>	<b>Donnée de réf.</b>	<b>Cible</b>			
			<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
EEO 3.1	<p>Proportion de groupes des résultats dont la présidence ou la vice-présidence est assurée par le FNUAP au sein des équipes de pays des Nations Unies</p> <p>Ventilation : Domaine thématique</p> <p>Remarque : conforme au paragraphe 57 de l'examen quadriennal complet sur l'amélioration de l'efficience et de l'efficacité du système de coordonnateur résident pour mieux coordonner l'équipe de pays des Nations unies et travailler en collaboration à la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ou tout cadre de planification équivalent</p>	15.4%	16.0%	16.0%	17.0%	17.0%
EEO 3.2	<p>Pourcentage de bureaux de pays appliquant les procédures opérationnelles standards des équipes de pays des Nations Unies, ou des composantes de ces dernières</p> <p>Ventilation : par Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement signé au niveau des résultats, comité directeur commun à l'échelle nationale/des Nations Unies, groupes des résultats alignés sur les mécanismes de coordination nationaux, plans de travail des groupes de résultats communs alignés sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, stratégie commune de mobilisation des ressources, cadre budgétaire commun, stratégie commune de communication, stratégie relative aux activités opérationnelles pleinement mise en œuvre</p> <p>Remarque : conforme au paragraphe 51 sur l'alignement des outils de programmation, des pratiques commerciales, des processus et du reporting sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ou tout cadre de planification équivalent ; également conforme au paragraphe 60 sur l'approche « Unis dans l'action » ainsi qu'au paragraphe 62 de l'examen quadriennal complet sur les procédures opérationnelles standards et les stratégies opérationnelles commerciales</p>	73%	80%	84%	87%	90%
EEO 3.3 <sup>62</sup>	<p>Contributions fournies au système de coordonnateur résident</p> <p>Remarque : indicateur partagé de l'examen quadriennal complet. Conforme aux paragraphes 53 et 57 (g) de l'examen quadriennal complet sur le système de coordonnateur résident</p>	2.3	2.3	2.3	2.3	2.3

<sup>62</sup> La contribution en nature fournie au système des coordonnateurs résidents par la présidence des groupes de travail interinstitutions est présentée séparément comme indicateur EEO 3.1

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

	Contributions en nature fournies au système de coordonnateur résident- analyse et planification stratégiques (nombres de bureaux du terrain du FNUAP)	100	100	103	103	105
	Contributions en nature fournies au système de coordonnateur résident- communications externes et plaidoyer	90	92	92	92	95
	Contributions en nature fournies au système de coordonnateur résident- assurer la fonction de coordonnateur résident pendant au moins un mois	30	30	30	30	30
EEO 3.4	<p>Nombre de pays dans lesquels le FNUAP contribue à des initiatives conjointes</p> <p>Ventilation : par programmes conjoints, évaluations conjointes des risques, approche harmonisée de transferts de fonds en espèces</p> <p>Remarque : conforme au paragraphe 6 de l'examen quadriennal complet sur le renforcement du système de développement des Nations Unies dans l'objectif d'optimiser sa cohérence et son efficacité, ainsi que sa capacité à relever efficacement l'ensemble des défis en matière de développement, tel que définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030</p>	104	106	108	111	111
	Nombre de pays dans lesquels le FNUAP contribue à des évaluations conjointes des risques	95	100	101	102	103
	Nombre de pays dans lesquels le FNUAP contribue à des analyse des conflits conjointe avec l'équipe de pays humanitaire et / ou la Mission des Nations Unies (le cas échéant)	77	85	85	86	86
<b>Efficacité et efficacité organisationnelles, produit 4 : Renforcement de la communication, de la mobilisation des ressources et des partenariats afin d'obtenir l'impact voulu</b>						
	<b>Indicateur</b>	<b>Donnée de réf.</b>	<b>Cible</b>			
			<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
EEO 4.1	<p>Volume de communication dans les médias sociaux et traditionnels</p> <p>Remarque : cet indicateur renvoie au nombre de fois où le FNUAP est mentionné dans les médias, au nombre de visiteurs individuels du site du FNUAP, et au nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux.</p>	7,325	7,545	7,771	8,004	8,244

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

	Volume de communication dans les médias sociaux et traditionnels- nombre de visiteurs individuels du site du FNUAP	1.81 millions	1.98 millions	2.06 millions	2.12 millions	2.18 millions
	Volume de communication dans les médias sociaux et traditionnels- Facebook	300,000	320,000	325,000	330,000	335,000
	Volume de communication dans les médias sociaux et traditionnels- Twitter	130,000	155,000	200,000	205,000	210,000
EEO 4.2	Montant des contributions fournies par des donateurs ne faisant pas partie des 15 principaux bailleurs de fonds (en millions de dollars)  Remarque : conforme au paragraphe 34 (c) de l'examen quadriennal complet sur l'examen des possibilités d'élargissement et de diversification de la base de donateurs	84.0	144.8	150.8	170.0	170.8
EEO 4.3	Proportion de cibles annuelles de mobilisation de ressources atteintes  Ventilation : par donateurs principaux/autres donateurs, donateurs traditionnels et non traditionnels, partenariats  Remarque : conforme au paragraphe 34 (c) de l'examen quadriennal complet sur l'examen des possibilités d'élargissement et de diversification de la base de donateurs, ainsi qu'au paragraphe 38 sur l'étude d'approches innovantes en matière de financement	76%	90%	95%	100%	100%
	Proportion de cibles annuelles de mobilisation de ressources atteintes- par donateurs principaux	73%	93%	95%	100%	100%
	Proportion de cibles annuelles de mobilisation de ressources atteintes- autres donateurs	79%	88%	95%	100%	100%
	Proportion de cibles annuelles de mobilisation de ressources atteintes- donateurs traditionnels	75%	90%	95%	100%	100%
	Proportion de cibles annuelles de mobilisation de ressources atteintes- donateurs non traditionnels	80%	87%	93%	100%	100%
EEO 4.4	Proportion de cofinancements du FNUAP financés par le biais de mécanismes de financement communs  Remarque : conforme au paragraphe 33 de l'examen quadriennal complet sur les mécanismes de financement communs interorganisations et sur les fonds communs	20%	26%	24%	23%	23%

**Plan stratégique du FNUAP pour 2018-2021 Annexe 1. Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources**

	Proportion de cofinancements du FNUAP financés par le biais de mécanismes de financement thématiques	17%	45%	50%	45%	40%
EEO 4.5	Nombre de personnes atteintes par le biais de partenariats garantissant une forte visibilité  Remarque : conforme au paragraphe 22 de l'examen quadriennal complet sur les partenariats nationaux, régionaux et internationaux	141 million	148 million	159 million	170 million	178 million
EEO 4.6	Nombre de solutions en matière de connaissances mises au point par le biais de partenariats mettant l'accent sur les solutions innovantes  Remarque : conforme au paragraphe 22 de l'examen quadriennal complet sur les partenariats nationaux, régionaux et internationaux	90	85	94	101	102